



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 31 janvier 2022
N°12 / H030

**Commission
Services Publics et Services aux Publics**

**Bilan de travail des producteurs de la statistique
Année 2021**

Sommaire

CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS.....	3
CNAV – CAISSE NATIONALE D’ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR).....	5
DEPP – DIRECTION DE L’ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE.....	9
DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L’ÉTAT (SRE).....	22
DREES - DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L’ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....	25
SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE.....	34
SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D’INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L’ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....	41
SSM SI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR.....	50
ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....	61

Note de lecture

Dans ce bilan, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[SP : commission « Services publics, services aux publics »](#)

Le texte des avis de la commission « Services Publics et Services aux Publics » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS

0. Orientations pour 2021

La direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salarié et salarié dans le champ de couverture du régime agricole.

En 2021, un investissement spécifique de la DSEF a été consacré au développement d'un outil de micro simulation basé sur l'exploitation de ses référentiels carrières et cotisants au régime agricole. Les approches « Big Data » se sont poursuivies pour plusieurs cas d'usage en science de la donnée initiés en 2019 et destinés à l'éclairage des politiques publiques (e.g. prévention santé, lutte contre la fraude). Parallèlement un projet de recherche a démarré avec l'Irdes sur la thématique des inégalités d'accès aux soins pour les populations résidant dans les territoires ruraux.

1. Travaux nouveaux et projets en 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

1.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante du système d'information existant

Un projet d'évaluation des situations de non-recours aux droits en santé pour les populations non salariées agricoles a vu le jour en 2021. Il a été rendu possible grâce au croisement des bases de données COTNS (CoTisations Non Salariées agricoles), SISPREFAL (Système d'Information Statistique sur les PREstations Familiales et de Logement) et les remontées sur les dispositifs maladie CMU-c, ACS et CSS.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En matière de micro-simulation les travaux conduits en 2021 ont concerné la branche de retraite des non-salariés agricoles (régime de base et complémentaire). L'étape préalable au calcul des droits a trait à la reconstitution de la carrière des assurés et dans le contexte MSA à l'exploitation de la base de données SARA (Système d'Accès aux Retraites Agricoles)

Ces travaux nous ont permis l'obtention d'informations précises relatives aux carrières des individus ayant eu une activité au sein du régime agricole. Des variables nécessaires à la détermination du profil des assurés ont par ailleurs été extraites.

Dans un deuxième temps, un module de projection des cotisants au régime des non-salariés agricoles a été réalisé à l'aide du logiciel SAS. La méthode prédictive retenue a été celle de la régression logistique. Enfin, un module prédictif des futurs retraités du régime des non-salariés agricoles a été mis en place.

La MSA a réalisé en 2019 pour le Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS) une étude visant à évaluer le manque à gagner résultant de l'évasion sociale au régime agricole. Ces travaux qui mobilisent les résultats des contrôles externes réalisés par le réseau des MSA se sont prolongés en 2021 : un partenariat noué avec 3 enseignants chercheurs du LEO, le laboratoire d'économie de l'Université d'Orléans, et de l'Université Paris Dauphine a permis la consolidation de la méthode développée jusqu'à présent en vue de l'estimation du manque à gagner.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonages

Un projet de recherche avec l'Irdes est en cours. Il est prévu une publication dans 2 ans. La thématique des inégalités d'accès aux soins pour les populations résidant dans les territoires ruraux sera explorée dans sa dimension quantitative.

Ce projet a pour objectif d'analyser les inégalités territoriales d'accessibilité aux soins pour l'ensemble de la France, d'un point de vue synthétique (typologie) et d'un point de vue dynamique (description des trajectoires des territoires). Plus précisément, ce projet vise à actualiser et reconsidérer les constats établis avec la typologie socio-sanitaire des espaces français à l'échelle des territoires de vie (Chevillard, G., Mousquès, J., 2018, Accessibilité aux soins et attractivité territoriale : proposition d'une typologie des territoires de vie français. *Cybergeo : European Journal of Geography*).

1.5 Création ou rénovation d'outils de diffusion et de produits de diffusion

La MSA poursuit l'enrichissement de son offre de données au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD). A date les fichiers relatifs à l'emploi et aux assiettes déclarées par les cotisants non-salariés du régime agricole portent sur la période 2002 à 2019, les données sur les installations en agriculture concernant quant à eux la chronique 2010-2019.

CNAV – CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR)

0. Eléments de contexte en 2021

Les lois en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR) de la Cnav. Ils impliquent des évolutions du système d'information et de la production statistiques. Ainsi, la DSPR a investi fortement pour tenir compte de l'élargissement du champ du régime général qui intègre les assurés indépendants à compter du 1^{er} janvier 2020.

La crise sanitaire a conduit à mener de nouveaux travaux statistiques, pour évaluer son impact sur les décès ou les dépenses du régime, ou pour apporter un appui à la gestion (déficit d'entrées de dossiers...). Une enquête spécifique « CONfinement - SOLidarités - SOLitude » (CONSOL2) a été lancée pour apprécier les conséquences de la crise sur la situation des retraités du régime général (<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/crise-sanitaire-consol2.html>).

Le projet de recherche [Elvis](#) (Etude Longitudinale sur le Vieillissement et les Inégalités Sociales) soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche a débuté en février 2021. Il articulera exploitations de données quantitatives (bases de la statistique publique et données de gestion de la Cnav) et entretiens qualitatifs auprès de retraités du régime général pour étudier les inégalités, leur formation et les ressources pour y faire face dans une approche multidimensionnelle.

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'information socio-démographique ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav les met à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases interrégimes de la Drees : l'enquête annuelle de la Drees auprès des caisses de retraites et l'enquête annuelle auprès des caisses versant des allocations de minimum vieillesse, ainsi que tous les quatre ans l'échantillon interrégime de cotisants (EIC, collecte en 2019 sur les données au 31.12.2017) et l'échantillon interrégime de retraités (EIR, collecte en 2021 sur 2020), l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (2003, 2006, 2012, 2016, 2018). La Cnav fournit également annuellement des données individuelles sur les retraités à l'Insee dans le cadre du projet Filosofi, visant une meilleure connaissance des revenus et des niveaux de vie, et permettant d'enrichir de ces informations les enquêtes ménages de la Statistique publique. La Cnav alimente la cohorte Constances de l'Inserm, et fournit des données à d'autres opérations statistiques (Santé publique France, Ined...).

La Cnav collabore également à des projets d'enquête pilotés par d'autres institutions (participation au comité de pilotage, au financement, au groupe d'exploitation, ...). Pour certaines opérations, elle réalise tout ou partie de la base de sondage et de l'échantillon et met à disposition des données individuelles du régime général pour alimenter les bases de données mises à disposition des chercheurs.

La Cnav continue à développer la mise à disposition de données en open data, notamment en poursuivant l'enrichissement du site dédié www.statistiques-recherches.cnav.fr ouvert mi-2013. Ce site accueille désormais depuis fin 2016 une offre en datavisualisation, et une offre complémentaire en open data a été mise à disposition en 2017. Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité continuent à être enrichies.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'Etat et la Cnav. La COG 2018-2022 prévoit notamment une mobilisation des données pour renforcer le datamining (exploration des données). Pour ce, la Cnav investit sur des technologies et approches big data. Notamment, les travaux sur le non-recours s'intensifient progressivement.

1. Travaux en 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à trois ans, refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête Motivations de départ à la retraite a déjà donné lieu à trois vagues (2010, 2012, 2014, 2017), réalisées en collaboration entre la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la direction de la Sécurité sociale (DSS) et des régimes de retraites dont la Cnav. La vague 2020, portant sur des départs à la retraite entre mi-2019 et mi-2020 a été réalisée, et a commencé à être exploitée au deuxième semestre 2021. De même, en 2021, la Cnav a commencé à exploiter l'enquête de la Drees auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2018, enquête qu'elle a contribué à enrichir avec ses données administratives.

En 2021, la Cnav a fourni à la Drees les données requises pour l'échantillon interrégime de retraités (EIR 2020), pour les anciens salariés et pour la première fois pour les anciens indépendants.

Une enquête spécifique « CONfinement - SOLidarités - SOLitude » (CONSOL2) a été lancée pour apprécier les conséquences de la crise sur la situation des retraités du régime général (<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/crise-sanitaire-consol2.html>). Elle vise notamment à fournir des analyses géographiques et articule approche multimode sur des zones géographiques spécifiques, et enquête mail (avec plus de 200 000 répondants).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Le modèle de microsimulation PRISME, basé sur un échantillon au 20e de la population du régime général est utilisé depuis 2005 dans le cadre des projections de long terme pour les travaux du COR (dans un contexte où ce dernier publie à partir de 2014 des projections annuelles). Il est également mobilisé pour les projections de court terme et les simulations en projection, en particulier pour la préparation ou l'évaluation de réformes. Le modèle, qui porte sur les parcours et droits à retraite, a été considérablement rénové et étendu, tant sur la modélisation des carrières que des droits. Il produit depuis 2019 des analyses sur le champ tous régimes et continue à être développé en continu.

La Cnav a construit en 2020 une nouvelle base sur les retraités, à partir de fichiers sur les retraités salariés et sur les retraités auparavant géré par la Sécurité sociale des indépendants, dans l'objectif d'élargir progressivement son observation statistique à l'ensemble du périmètre du régime. Les données statistiques de référence sur les retraités du régime général sont progressivement mises à disposition sur ce champ global. C'est le cas notamment des chiffres clés ou de l'abrégié statistique portant sur 2020 et publié mi-2021 (<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/fiches-et-abreges-statistiques.html>). Afin de continuer à disposer d'une information spécifique sur les retraités ayant un droit lié à une carrière d'indépendant, une rubrique dédiée a été créée en 2021

sur le site statistiques et recherche de la Cnav (<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/travailleurs-independants.html>). Elle donne accès aux chiffres clés, études et note méthodologique relative à cette population.

Conformément à sa convention d'objectif et de gestion, la Cnav mène depuis 2019 une opération autour du non-recours à l'Aspa, à partir d'un repérage à l'aide de méthodes de datamining sur des données appariées entre les bases de gestion de la Cnav et l'Echanges Interrégimes de retraites (EIRR). Une interrogation de 350 assurés sur un champ spécifique (monopensionnés vivant seuls) a permis de recueillir des éléments sur leurs motifs de non-recours (cf. avis de moyen terme n°2 de la commission Services publics et services au public : mesurer le non-recours aux droits sociaux). Elle a été complétée en 2021 par des entretiens qualitatifs auprès de personnes qui étaient en non-recours à l'Aspa (<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/etudes-economiques/non-recours/non-recours-aspa-2021-041.pdf>). Ces entretiens ont dû être menés par téléphone du fait de la crise sanitaire. Les travaux d'estimation du non-recours aux droits propres ont été menés et seront publiés dans le numéro de *Retraite et société* consacré au non-recours à paraître fin 2021.

La Cnav a également actualisé ses travaux pour mesurer les temps d'accès à ses lieux d'accueils par ses assurés (cf. avis de moyen terme n°9 de la Commission territoire du Cnis « mesurer l'accès aux équipements et aux services »).

Une première enquête expérimentale d'évaluation de la fraude aux prestations retraites a été lancée en 2021, et sera étendue à partir de 2022.

2. Principales publications de l'année 2021

Les publications et travaux statistiques de la Cnav sont tous disponibles sur <https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/>. Les publications statistiques ci-dessous sont celles qui sont le plus en lien avec les avis de moyen terme du Cnis.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux	Avis de commission
Trajectoires professionnelles des artisans et commerçants de la génération 1963	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/trajec-toires-professionnelles-des-artisan-s-et-commerçants-de-la-generation-1963.html		Emploi Avis n°1. Trajectoires des indépendants
Cumul emploi-retraite au régime général : un quart d'emplois familiaux	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/publications/cadrage/Cadrage-44.pdf		Emploi Avis n°1. Trajectoires
Le cumul emploi-retraite – Déterminants individuels et profils types des cumulants	https://www.insee.fr/fr/statistiques/5396126?sommaire=5396144		Emploi Avis n°1. Trajectoires
Composition de la durée d'assurance pour les nouveaux retraités de 2017	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/etudes-economiques/trajec-toires-carriere/duree-assurance-flux-2017-note-		Emploi Avis n°1. Trajectoires

	2021-055.pdf		
Non-recours (droits propres, Aspa).	Retraite et société n°87 (à paraître fin 2021)	n°2. inégalités	Services aux publics – Avis n°2 non-recours
La dématérialisation des services - Enquête qualitative sur l'impact des difficultés d'accès aux services numériques	https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/les-cahiers-de-la-cnnav-n-16-juin-2021.html	n°2. inégalités	Services aux publics – Avis n°2 non-recours
La pension de réversion au régime général	https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/la-pension-de-reversion-au-regime-general-fin-2017.html	n°2. inégalités	Démographie – Avis n°2 vieillissement

DEPP – DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

0. Éléments de contexte en 2021

Le programme de travail en 2021 de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique du ministère en charge de l'éducation, était organisé autour de quatre grandes thématiques, les élèves, les personnels, les établissements et les territoires avec un nouvel investissement sur le suivi des conséquences de la crise sanitaire.

En effet, en 2021 la Depp a poursuivi sa mobilisation de 2020 pour apporter un éclairage sur la crise sanitaire et ses conséquences. Elle a créé une page dédiée sur son site et a publié de nombreuses analyses. Elle a ainsi publié les résultats de son enquête menée auprès des acteurs concernés sur la période de fermetures des établissements scolaires et mesuré les premiers effets du confinement sur les compétences des élèves et sur l'insertion des jeunes sortant du système éducatif.

Ce nouvel investissement ne s'est pas fait au détriment des opérations statistiques prévues pour 2021 puisque, comme en 2020, la Depp, malgré la crise sanitaire et le confinement, a pu réaliser, grâce à une mobilisation très forte de tous ses agents, tout son programme de travail et engager de nouveaux projets.

Ainsi, le programme 2021 de la Depp s'est placé dans la continuité des précédents avec la poursuite d'investissements d'ampleur en termes de construction de système d'information statistiques de qualité mais aussi en termes d'analyses sur les élèves, apprentis, enseignants, personnels, établissements et territoires. Ce programme s'inscrit, comme les précédents, dans un cadre de demandes croissantes adressées à la Depp pour contribuer au débat public sur l'éducation, pour aider au pilotage des politiques publiques d'éducation et à l'évaluation dans toutes ses dimensions (évaluation des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs, de politiques publiques et du système éducatif dans son ensemble).

En 2021, la Depp a poursuivi la montée en charge de la construction d'un système d'information statistique sur l'ensemble des élèves et apprentis permettant d'analyser leurs parcours scolaires où qu'ils soient scolarisés, via l'extension de l'identifiant national élève (INE) mais aussi permettant d'améliorer la connaissance de leurs compétences et de leur insertion via le dispositif InserJeunes, travail avec la Dares. Elle a mis en place un nouveau panel d'élèves dès l'entrée en maternelle et une enquête de climat scolaire et de victimation pour la première fois dans le premier degré. Elle a poursuivi la construction d'un système d'information statistique de qualité sur les personnels. Dans le cadre de l'observatoire de la rémunération et du bien-être piloté par la secrétaire générale du ministère la Depp a fourni de nombreuses analyses mais aussi, avec l'aide de chercheurs, construit un baromètre sur le bien-être, qui donnera lieu à une enquête sur le terrain début 2022. La Depp a également poursuivi son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants et leurs conditions d'exercice en publiant les résultats de l'enquête PRAESO (enquête sur les pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus). Enfin, après la construction en 2020 d'outils d'analyse (typologie des communes rurales et urbaines, indice d'éloignement) et de données, la Depp a publié d'une part une nouvelle édition de Géographie de l'École analysant les disparités territoriales du système éducatif et d'autre part un numéro dédié aux territoires de sa revue Education et Formations. Elle a aussi analysé les mobilités des familles d'élèves entre les rentrées 2019 et 2020, soit juste après le confinement.

Au-delà des contributions à ces thématiques, la Depp a poursuivi son engagement dans toutes ses autres missions, que ce soit la gestion des répertoires et nomenclatures, utilisés dans les systèmes d'information du ministère pour assurer la cohérence des données produites par les différents services, ou dans ses missions stratégiques au sein du ministère en termes d'aide au pilotage en matière d'éducation, d'évaluation de politiques publiques, ou d'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la Depp et des services statistiques en académie (SSA). La Depp a poursuivi sa collaboration, très forte, avec le conseil d'évaluation de l'école (CEE), sur différentes thématiques liées à l'évaluation (établissements, élèves, dispositifs). L'investissement dans les activités européennes et internationales a été important, en particulier avec le suivi des nouveaux objectifs européens et de l'objectif de développement durable 4. Enfin l'une des priorités de la Depp, qui est de mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par les questions d'éducation

des informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité, a été soutenu en 2021 avec de très nombreuses publications et une amélioration des données et documents mis en ligne sur le site. La Depp a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec les chercheurs avec la création d'une chaire éducation et mobilités sociales et s'est engagée dans le projet Equipex « Innovations, Données et Expérimentations en Education » (IDEE).

1. Travaux en 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

A la rentrée 2021, la Depp a lancé un nouveau panel d'élèves échantillonnés parmi les élèves entrant en petite section de maternelle à la rentrée scolaire 2021. Cette enquête, qui a obtenu le caractère obligatoire et le label de qualité statistique, se compose de trois volets : 1) une interrogation des familles, qui a pour but de décrire l'entrée à l'école et le ressenti des parents et des élèves vis-à-vis de l'institution scolaire et, plus largement, les conditions de vie et les modes de garde antérieurs des enfants, 2) une interrogation des enseignants et directeurs d'école des élèves du panel sur leurs pratiques pédagogiques et 3) un volet d'observation des premiers acquis des élèves en classe. Au cours des années à venir, les trajectoires scolaires des élèves seront suivies dans le cadre du panel, à l'image des panels de la Depp déjà existants. Ce nouveau panel, interrogeant pour la première fois des élèves dès l'école maternelle, permettra de décrire les mécanismes à l'œuvre à cette étape du parcours scolaire et leur impact sur la suite des trajectoires des élèves, en lien avec l'extension de l'obligation d'instruction dès l'âge de trois ans.

Par ailleurs la Depp a poursuivi la collecte des données alimentant ses panels d'élèves mais aussi leur exploitation, permettant d'éclairer les parcours scolaires mais aussi les disparités. Ainsi, le panel 2011 des entrants en cours préparatoire a été prolongé à l'enseignement secondaire. La Depp a poursuivi également le panel de suivi de deux cohortes d'élèves en situation de handicap (nés en 2001 d'une part, en 2005 d'autre part) qui est un outil essentiel à la connaissance des parcours. Elle a amené une deuxième évaluation des compétences des élèves en situation de handicap en 2021. Des questions sur la période de fermeture des établissements scolaires au printemps 2020 ont été rajoutées.

AVG 2, AVG 4, AVG7, DQS1, DQS 3, DQS 7, EQRT 2, EQRT 4, SERPU 4, SERPU 5, TRT 9

En 2021, la Depp a poursuivi l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en continuant à prendre en compte un éventail de plus en plus important de compétences. La Depp a ainsi mené l'enquête CEDRE maîtrise de la langue en fin d'école ainsi que l'enquête CEDRE sur les compétences langagières et la littératie en fin de collège. Elle a aussi évalué les compétences du Socle en fin de sixième.

Afin d'apprécier les conséquences de la crise sanitaire sur les acquis des élèves, la Depp a poursuivi la collecte des données dans le cadre du panel DECCS (Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire), qui consiste en un suivi sur deux années scolaires de cohortes d'élèves de CP et de CE1, scolarisés dans 1 000 écoles. Le choix des élèves des classes de CP et de CE1 repose sur l'hypothèse que l'impact de la crise sur les acquis est plus marqué sur les premiers apprentissages. En outre, les conséquences d'une rupture scolaire à ces âges risquent d'affecter les élèves à plus long terme. Le panel DECCS a pour objectif de mettre en regard les acquis et les progressions des élèves avec des caractéristiques contextuelles (familles, enseignants, écoles) en suivant les progressions des élèves durant deux années scolaires (2020-2021 et 2021-2022), selon ces différents éléments de contexte.

A la rentrée scolaire 2021, la Depp a renouvelé ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6^{ème}, seconde et première année de CAP. Ces évaluations exhaustives visent à fournir aux enseignants des outils en évaluant les acquis des élèves qu'ils accueillent avec des références nationales et à doter les « pilotes de proximité » (recteurs, DASEN, IEN, chefs d'établissements) d'indicateurs leur permettant de mieux connaître les profils des élèves accueillis dans les établissements pour contribuer au pilotage pédagogique. Toutes les évaluations de la Depp sont désormais en numérique sauf pour les évaluations exhaustives de CP et CE1 où un test sur tablettes a été reconduit cette année.

En 2021, la Depp a diffusé les résultats des évaluations exhaustives menées en septembre 2020 et de l'évaluation de lecture qu'elle élabore dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Elle a aussi publié une note d'information sur la manière dont les élèves ont vécu la crise sanitaire et le confinement du printemps 2020.

Par ailleurs la Depp a poursuivi son investissement pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité.

AVG 1. AG 2. AG 3. AG 4. AG 5. AG 6. AG 8. DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 9. TRT1. TRT2

La Depp a déployé une nouvelle enquête, intitulée MicroTIC, en remplacement de l'enquête sur l'équipement des établissements en technologie de l'information et de la communication (ETIC) dont la dernière édition a eu lieu en 2019. Cette refonte s'inscrit dans une démarche d'allègement de la charge auprès des enquêtés. Cette nouvelle enquête, menée auprès de l'ensemble des établissements publics du second degré et d'un échantillon d'écoles publiques, permet de décrire l'équipement en outils numériques utilisés à des fins pédagogiques, avec une version très allégée du questionnaire de l'enquête ETIC.

La Depp a relancé sa réflexion autour de la refonte de son application Enquête sur le Parc Immobilier des établissements publics du second degré (EPI) avec un objectif de simplification de son enquête qui existe depuis 1987. Cette enquête annuelle auprès de tous les collèges et lycées publics permet de connaître les capacités d'accueil des établissements, l'ancienneté et les surfaces des bâtiments, l'offre de restauration et d'hébergement. Son taux de réponse est d'environ 95 %. La collecte implique de nombreux acteurs, aussi bien en rectorats qu'au sein des collectivités territoriales. Le projet initial de refonte de l'enquête, lancé en 2019 n'avait pas abouti. La Depp a relancé en 2021 une réflexion autour de la refonte de cette enquête, en recueillant notamment les besoins des rectorats.

AVG 1. AVG 3. AVG 5. AVG 8. DQS 8. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 9. TRT 10

La Depp a mené **pour la première fois au printemps 2021 une enquête de climat scolaire et de victimation dans le premier degré, auprès d'élèves de CM1-CM2.** L'enquête auprès d'enseignants du premier degré et de directeurs d'écoles prévue initialement en 2021 a été reportée d'un an. Cette enquête qui permet de mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes était jusqu'à présent menée en alternance auprès de collégiens et de lycéens. Elle a concerné pour la première fois des personnels de l'éducation nationale. en 2019 avec l'interrogation de ceux du second degré Cette enquête est complémentaire de la collecte sur les faits graves survenus en établissements (SIVIS, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire) menée auprès des chefs d'établissement, directeurs d'écoles privées et inspecteurs de l'Éducation nationale.

AVG 1. AVG 2. DQS 3. DQS 7. SERPU 5. SERPU 9

La Depp a poursuivi son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants et de leurs conditions d'exercice. Elle a poursuivi l'exploitation de l'enquête internationale de l'OCDE sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS), qu'elle a fait passer en France en 2018, et a publié sur ce sujet. Elle a aussi exploité la nouvelle enquête nationale, PRAESCO mathématiques (enquête sur les pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus) qu'elle a menée en 2019 auprès de professeurs des écoles de CM2 et d'enseignants de collège exerçant en classe de 3e. L'ensemble de ces données lui permettent d'alimenter le débat public et de mettre à la disposition des décideurs politiques un ensemble d'indicateurs portant sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage. La Depp a présenté ces résultats à différents acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation. Un panorama des enquêtes de la Depp menées auprès des enseignants a été présenté à la réunion de la commission « Services publics et services aux publics » du CNIS le 30 septembre 2021.

2021 a également vu la mise en œuvre de la première édition de PRAESCO français CM2 et 3e.

La seconde édition de l'enquête EPODE (enquête périodique sur l'enseignement) visant à rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles (transversales aux disciplines enseignées) en classe élémentaire et au collège et à documenter leur évolution dans le temps était programmée au printemps 2021. Le changement du calendrier des vacances scolaires du printemps 2021, conditionné par l'évolution de la crise sanitaire, n'a pas permis aux équipes de la Depp de disposer du temps de contact suffisant avec les établissements scolaires et les circonscriptions impliqués et

nécessaire à la finalisation de l'échantillon des enseignants concernés par l'enquête. Seule l'expérimentation du questionnaire à grande échelle a pu être réalisée au premier trimestre 2021. La seconde édition d'EPODE est reprogrammée au printemps 2022.

AVG 3. AVG 6. AVG 8. DQS 3. DQS 8. EQRT 4. SERPU 5. SERPU 9. TRT 9.

Enfin en 2021 la Depp a poursuivi sa mobilisation pour apporter un éclairage sur la crise sanitaire et ses conséquences. Pour cela elle a d'un part continué à investir sur différents dispositifs permettant de suivre les conséquences de la crise (nouvelles opérations (enquêtes auprès d'acteurs du système éducatif, nouveau panel en CP et CE1), exploitation de dispositifs déjà existants (évaluations de compétences des élèves), rajout de questions à des enquêtes déjà prévues et mise en place d'un nouveau panel en CP et CE1), et d'autre part en exploitant et publiant pour documenter les écarts observés selon les situations sociodémographiques des acteurs des élèves et de leurs familles et les caractéristiques de leur contexte de scolarisation. Tout a été publié sur la page dédiée qu'a créée la Depp.

AVG 2. AVG 3. AVG 5. AVG 6. AVG 7. AVG 8. DQS 3. DQS 8. SERPU 4 SERPU 5 .TRT 9. COVID

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

En 2021, grâce aux investissements des années précédentes pour créer un panel de qualité des personnels de l'Education nationale à partir des données des systèmes de gestion, des nouveaux appariements ont pu être réalisés pour enrichir les bases d'étude : un appariement a été réalisé avec l'enquête FPE (fonction publique d'Etat) de l'Insee, permettant de mettre en regard le temps de travail des enseignants (FPE) et leurs affectations (panel des personnels Depp). Un appariement a également été réalisé entre le panel des personnels, les bases des concours enseignants du second degré, et les bases de vœux de mobilité, pour éclairer les trajectoires des nouveaux enseignants du second degré. Enfin, le panel des personnels a encore gagné en qualité, grâce à l'ajout des informations sur les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

AVG 2 AVG 5. AVG 6. AVG 7. AVG 8. SERPU 5. TRT 1. TRT 7.

La Depp a poursuivi son investissement pour publier des indicateurs rendant compte des actions de établissements en s'efforçant de contrôler les facteurs extérieurs sur lesquels ils ont peu ou pas de prise, comme le profil social ou scolaire des élèves accueillis ou la conjoncture économique dans le cas de l'insertion professionnelle. Ce travail commencé en 1993 avec l'élaboration et la publication des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL sur le baccalauréat s'est poursuivi en 2021 avec les premiers résultats sur l'insertion. Ces indicateurs de valeur ajoutée des lycées ne sont pas un palmarès ni un classement des lycées mais une approche multi-dimensionnelle, s'efforçant de prendre en compte les multiples dimensions en jeu dans l'action des lycées, avec une batterie d'indicateurs complémentaires, indicateurs de réussite, indicateurs de parcours, indicateurs en valeur ajoutée, construits pour cerner la réalité complexe et relative des actions des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat. C'est cette approche que la Depp va étendre. Elle travaille ainsi à des IVAC, indicateurs de valeur ajoutée des collèges, en tenant compte du profil social mais aussi scolaire des élèves accueillis en collège.

La Depp et la Dares ont publié en 2021 les premiers résultats issus du dispositif Inserjeunes, qui mesure l'insertion professionnelle des jeunes sortant de la voie professionnelle, en lycée ou en apprentissage. Ce dispositif est construit sur un rapprochement de nombreuses bases de données administratives relatives à la scolarité des élèves et apprentis d'une part, et à l'emploi (notamment les Déclarations sociales nominatives) d'autre part. Ces données exhaustives permettent d'atteindre un degré de précision et de robustesse inaccessible avec les données issues des enquêtes qui préexistaient à Inserjeunes, Insertion dans la vie active (IVA) et Insertion professionnelle par l'apprentissage (IPA). Il permet notamment de diffuser des taux d'insertion au niveau des établissements dès lors que les effectifs concernés sont suffisants, offrant un nouveau service aux jeunes et à leurs familles dans les procédures d'orientation, et permettant un pilotage plus précis des établissements. Ce dispositif allège également fortement la charge d'enquête qui

reposait sur les rectorats, les établissements et les jeunes. Les premiers résultats, qui concernent les jeunes sortis de formation en juin 2018 et juin 2019, ont été rendus publics via la mise en ligne d'un site internet ouvert au public <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>. Des Notes d'information accompagnent la publication des données, apportant un regard conjoncturel et structurel sur l'insertion professionnelle des sortants de la voie professionnelle. Les données sur les jeunes sortis en juin 2020 seront publiées à la fin de l'année 2021. Des études ont également été engagées pour approfondir les analyses présentées dans les Notes d'information, notamment sur la question des conséquences de la crise sanitaire sur le parcours professionnel des jeunes, ainsi que sur l'adéquation entre les formations suivies et les emplois occupés.

AVG 2. AVG 3. AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. EQRT 4. EQRT 6. EDD 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9

La Depp et le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-Doc) du ministère de la culture ont poursuivi leur collaboration portant sur l'éducation artistique et culturelle (EAC). En 2021, la Depp et le DEPS ont travaillé à l'exploitation de données extraites de l'Application Dédiée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle (ADAGE) dont sont équipés les écoles et collèges et qu'ils utilisent pour piloter leurs actions en matière d'EAC. Des indicateurs de suivi des réformes prioritaires relatifs à l'objectif d'offrir à chaque enfant une éducation artistique et culturelle ont été produits. Dans un souci d'allègement de la charge d'enquête des établissements, l'exploitation des données issues d'ADAGE est venue remplacer l'enquête à destination des écoles et des collèges qui visait à mieux connaître l'offre scolaire en matière d'EAC, son organisation ainsi que la part d'élèves bénéficiaires d'actions ou de projets EAC et le type d'activités, clubs, rencontres proposés au sein des établissements scolaires. L'enquête avait été menée à deux reprises : en 2018 et en 2019.

AVG 1. AVG 2. AVG 5 DQS 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 9

En 2021, la Depp a publié une étude sur la mesure des mobilités résidentielles des familles avec enfants scolarisé entre les rentrées scolaires 2019 et 2020. Cette nouvelle étude s'appuie sur un appariement des fichiers décrivant la scolarité des élèves dans le premier et le second degré, le millésime pour une rentrée scolaire étant apparié avec celui de la rentrée scolaire précédente. Il est ainsi possible de décrire les mobilités résidentielles selon leur échelle ou leur distance géographique mais également selon l'âge de l'enfant ou la catégorie socioprofessionnelle des parents. Cette étude a vocation à être reproduite au cours des prochaines années afin d'observer avec fraîcheur les effets de la crise sanitaire de la covid19 sur les mobilités résidentielles des familles.

AVG 2, AVG 3, AVG 5, DQS 3, DQS 4, DQS 8, SERPU 4, TRT 1, TRT 2, TRT 3, TRT 7, TRT 10

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La Depp a amélioré la connaissance des conditions de travail et du bien-être des enseignants, pour mieux connaître les personnels du système éducatif dans le cadre de l'observatoire des rémunérations et du bien-être. Plusieurs Notes d'information sont parues, et un document de synthèse a été rédigé pour faire le bilan de ce que les différents travaux de la Depp apportent à la connaissance du bien-être des enseignants.

AVG 2. AVG 5. AVG 6. AVG 7. AVG 8. SERPU 5. SERPU 9. TRT 7.

La Depp a poursuivi son engagement dans l'évaluation des politiques publiques via notamment la publication de premiers résultats de l'évaluation d'impact du Plan numérique de 2015 (ELAINE – Étude longitudinale des activités liées au Numérique) menée au collège et la publication des résultats en CP et en CE1 de l'évaluation d'impact du dispositif de réduction de la taille des classes en éducation prioritaire. Conduites en partenariat avec des équipes de recherche, ces évaluations ont pour caractéristique commune leur protocole multidimensionnel visant à documenter des indicateurs de résultat tout au long de la chaîne de résultats (indicateurs de mise en œuvre, évolutions des pratiques enseignantes, pilotage par les cadres éducatifs, résultats sur les élèves, etc.) et à collecter le point de vue de différents acteurs (enseignants, cadres éducatifs et élèves). Leurs résultats ont été présentés aux différents acteurs du système éducatif. 2021 a également vu la mise en œuvre du premier temps de mesure de l'étude ELAINE menée dans le premier degré.

DQS 3. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9

En 2021 la Depp a poursuivi et élargi la connaissance du numérique dans le système éducatif. En publiant un dossier de synthèse sur ses pages internet. Enfin la Depp a poursuivi son évaluation de l'impact du numérique (dispositif Depp ELAINE – Évaluation Longitudinale des Activités liées au Numérique Éducatif) dans le cadre de la convention du 29 décembre 2015 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au PIA (action « Innovation numérique pour l'excellence éducative » (INEE)), où la Depp est chargée de l'évaluation du volet 3 « Équipements et ressources associées » de cette action.

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. DQS 8. EQRT 4. SERPU 5. TRT1. TRT9. TRT 10.

La Depp a assuré une participation active et grandissante de la France dans les instances européennes et internationales de définition et de développement de statistiques et d'études sur l'éducation : réseau de l'OCDE sur les indicateurs internationaux de l'éducation (INES) et Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) ; réseau européen Eurydice dont elle abrite l'unité française ; groupes de travail d'Eurostat ; groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens auprès de la Commission européenne ; groupe de coopération technique de l'Unesco. Par sa composante SSM, la Direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE (Unesco/OCDE/Eurostat). En lien avec son expertise statistique, la Depp exerce la fonction de représentant de la France dans les différentes instances européennes et internationales : différents comités de la Commission européenne et d'Eurostat en particulier, comités de l'OCDE, de l'IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*), de l'Unesco. Actuellement le président de l'IEA est d'ailleurs le chef du bureau des évaluations des élèves de la Depp. La Depp intervient dans de nombreuses enquêtes internationales en s'impliquant en amont comme expert mais aussi en les réalisant en France, en exploitant leurs résultats (PISA, TALIS, TIMSS, PIRLS...) et en contribuant à leur bonne utilisation. Enfin la Depp coordonne la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU aux niveaux ministériel, national, européen (avec Eurostat et la commission européenne), et international (Unesco et OCDE). En 2021, la Depp a contribué à la préparation de conférences pour la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022, piloté la participation française dans plusieurs rapports d'Eurydice et contribué à d'importants travaux internationaux (Unesco, OCDE) sur les effets de la crise sanitaire.

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 6. AVG 8. DQS 3. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 5.

En 2021, en poursuivant son engagement dans la connaissance des territoires, la Depp a publié un nouveau numéro de Géographie de l'École, Cette édition propose une analyse des disparités territoriales du système d'éducation et de formation, Géographie de l'École donne au lecteur un panorama des principaux indicateurs représentés sous forme de cartes à différentes mailles (commune, département, académie, région). **La Depp a aussi publié un nouveau numéro de la revue Éducation & Formations consacré aux territoires.** Les 18 études innovantes couvrent une large palette de thématiques ayant trait aux disparités territoriales en matière de contexte socioéconomique, de moyens, d'offre de formation, de parcours et de résultats des élèves. Elles s'appuient notamment sur les outils développés par la Depp pour les études et le pilotage territoriaux (typologie des communes rurales et urbaines, indice d'éloignement). Deux études incluent des mesures de temps d'accès aux établissements scolaires pour les enseignants, et des apprentis vers leurs centres de formation. Enfin, deux études ont été réalisées par les services statistiques académiques. La première offre un panorama sur les disparités de contexte socioéconomique et les mobilités des élèves entre types de communes dans les Hauts-de-France. La seconde mobilise l'indice d'éloignement des collèges en Nouvelle-Calédonie. La collaboration avec la Depp y a permis de définir cet indice sur le modèle de celui déjà publié sur les départements français, en l'adaptant aux données disponibles et aux spécificités du territoire néocalédonien.

AVG 2. AVG 5. AVG 8. SERPU 4. SERPU 5. DGS 3. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2021, la Depp a poursuivi ses investissements sur l'extension de l'immatriculation des élèves, apprentis et étudiants améliorant ainsi la complétude du répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE). Depuis la rentrée 2017, tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ont un identifiant unique et national qui attribué par le RNIE sous l'entière responsabilité du service statistique ministériel, avec les garanties de confidentialité que son statut assure. L'attribution d'un identifiant a été étendu aux apprentis en 2018 et aux élèves de l'enseignement agricole en 2019. Depuis la rentrée 2020, la mise en place d'INES (INE dans l'enseignement supérieur) par le ministère en charge de l'enseignement supérieur a permis au RNIE d'étendre l'immatriculation à l'ensemble des étudiants. La réflexion et les travaux menée en 2021 pour étendre l'attribution de l'INE à tous les enfants soumis à l'obligation d'instruction de 3 à 16 ans scolarisés dans un établissement privé hors contrat ou instruits en famille, vont se concrétiser à partir de décembre 2021 par l'immatriculation de ces catégories d'élèves.

AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

La Depp a développé un prototype d'un répertoire statistique des établissements scolaires et mis à disposition deux millésimes de ce prototype en interne à la Depp. Il est principalement alimenté par le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese), mais également par d'autres informations comme les résultats des remontées administratives sur les élèves. Ce répertoire statistique a permis en 2021 d'améliorer la qualité de Ramsese et il doit également permettre d'éclairer les travaux sur la démographie des unités de Ramsese (unités administratives immatriculées – UAI) grâce à des indicateurs d'alerte générés par les évolutions d'effectifs d'élèves au sein des établissements afin que la généalogie soit mieux renseignée. Ce répertoire pourrait à terme servir de référentiel unique pour toutes les opérations de production d'information statistique réalisées par la Depp.

AVG 5. AVG 8. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

La Depp et les services statistiques académiques ont finalisé la construction d'un zonage en aires d'éducation, portant sur la France métropolitaine et les départements et régions d'outre-mer. Ce zonage est construit à partir des flux d'élèves du second degré entre communes de résidence et communes de scolarisation, en utilisant l'outil Anabel mis au point par l'Insee. Deux niveaux ont été produits : un zonage « Parcours » s'appliquant à l'ensemble des élèves du second degré ; un zonage « Collèges » s'appliquant aux collégiens. Le prototype de zonage en sortie de l'algorithme a été amélioré par les services statistiques académiques en s'appuyant sur la connaissance de leur territoire. Ainsi, ce zonage offre une maille adaptée aux problématiques de l'Éducation nationale. Il permet d'enrichir l'étude des disparités territoriales, et constitue également un outil pour le pilotage territorial.

AVG 2. AVG 5. AVG 8. SERPU 4. TRT 1. TRT 2. TRT 3. TRT 7. DQS 3.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2021 la Depp a poursuivi sa réflexion pour améliorer la diffusion de données sur son site en mettant un accent sur son accessibilité pour satisfaire au mieux les demandes des utilisateurs et réfléchit à la révision de son référentiel de certification de la réponse à la demande. Dans ces réflexions s'insèrent la mise à disposition de données détaillées à un niveau fin, la mise à disposition de données en rubriques thématiques sur le site internet (ces données sont présentement accessibles essentiellement via les publications), la mise à disposition de l'historique des publications via un logiciel documentaire, le processus de réponse à des demandes détaillées spécifiques et la mise en en open data de plus de données.

A partir des données sur longue période de plus en plus présentes dans la revue RERS et des demandes des utilisateurs, la Depp a revu l'ensemble des séries temporelles disponibles en ligne afin d'assurer une cohérence d'ensemble et a créé de nouvelles séries.

Dans le cadre de sa démarche qualité la Depp a par ailleurs mis en ligne **une nouvelle collection de documents : les documents méthodologiques.**

AVG5 AVG6 AVG8

En 2021, dans le cadre du confinement, **la Depp a renforcé le réseau de la statistique sur l'éducation qu'elle forme avec les services statistiques en académie (SSA).** Cette meilleure coordination est un gage de qualité sur les données statistiques élaborées, de pertinence des indicateurs et analyses élaborés et enfin d'une meilleure diffusion des données et des analyses grâce à un accompagnement à tous les niveaux des travaux de la statistique sur l'éducation. C'est une nécessité dans un cadre de besoin croissant d'indicateurs territoriaux statistiques et d'analyse objectifs et de qualité, reconnus par tous, pour faciliter le dialogue avec les collectivités, mais également le besoin accru dans les académies d'outils de d'aide au diagnostic, à la décision et au pilotage et de suivi de politiques publiques. Le réseau répond à ces besoins et en mutualisant et partageant des outils, des données, des d'analyses, des outils d'aide au pilotage et à la décision. La Depp a par ailleurs mis davantage de données à disposition des Services statistiques académiques, et notamment des données sur les personnels.

AVG5.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2021

3. Principales publications de l'année 2021

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Les grands indicateurs de l'éducation			
Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur 2021	https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2021-322668	AVG 2. AVG 8.	SERPU 4 DGS 3 DQS 7.
Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2021	https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2021-308228	AVG 2. AVG8	SERPU 4 DQS 1 EQRT 4.
L'éducation nationale en chiffres 2021	https://www.education.gouv.fr/l-education-nationale-en-chiffres-2021-324545	AVG 2. AVG 8.	SERPU 4
L'état de l'École 2021, n° 31	À paraître en novembre 2021	AVG 2. AVG 6.	SERPU 4 SERPU 5

		AVG 8.	DQS 1 EQRT 4
Le bilan social national 2020-2021	À paraître fin 2021	AVG 2.	SERPU 5 Améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
La revue « Éducation & Formations » n°102	https://education.gouv.fr/les-territoires-de-l-education-des-approches-nouvelles-des-enjeux-renouveles-education-formations-323741	AVG2. AVG5. AVG6 AVG8.	SERPU4. SERPU 5 TRT1. TRT2. TRT7. TRT9.
Les Notes d'information			
Les professeurs principaux à la rentrée 2020	https://education.gouv.fr/les-professeurs-principaux-la-rentree-2020-325729		SERPU5
Satisfaction professionnelle et bien-être des professeurs des écoles : résultats de l'enquête Talis 2018	https://education.gouv.fr/satisfaction-professionnelle-et-bien-etre-des-professeurs-des-ecoles-resultats-de-l-enquete-talis-325469	AVG2 AVG6	SERPU5
Le vécu du confinement du printemps 2020 d'après les personnels de direction, les conseillers principaux d'éducation et les inspecteurs du second degré	https://education.gouv.fr/le-vecu-du-confinement-du-printemps-2020-d-apres-les-personnels-de-direction-les-conseillers-324326	AVG2	SERPU5 Covid
Le baccalauréat 2021 - Session de juin	https://education.gouv.fr/le-baccalaureat-2021-session-de-juin-324146		
L'évolution du salaire des enseignants entre 2018 et 2019	https://education.gouv.fr/l-evolution-du-salaire-des-enseignants-entre-2018-et-2019-324086		Serpu 5
L'apprentissage au 31 décembre 2020	https://education.gouv.fr/l-apprentissage-au-31-decembre-2020-323906		TRT1 TRT2 SERPU 4
Progression des performances des élèves de CP à mi-parcours entre 2020 et 2021	https://education.gouv.fr/progression-des-performances-des-eleves-de-cp-mi-parcours-entre-2020-et-2021-323840	AVG2 AVG5	SERPU 4 TRT1 TRT 2 EQRT 4 Covid

La mise en place de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel entraîne un regain d'activité pour le réseau des Greta	https://education.gouv.fr/la-mise-en-place-de-la-loi-pour-la-liberte-de-choisir-son-avenir-professionnel-entraîne-un-regain-d-323837		
Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture	https://education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2020-pres-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture-323603	AVG2 AVG5	TRT1 TRT2 EQRT4
Les mobilités résidentielles en recul dans le premier et le second degré à la rentrée 2020	https://education.gouv.fr/les-mobilites-residentielles-en- recul-dans-le-premier-et-le-second-degre-la-rentree-2020-323384	AVG5	TRT1 TRT7 Covid
L'Union européenne s'est fixé de nouveaux objectifs en éducation et formation pour 2030	https://education.gouv.fr/l-union-europeenne-s-est-fixe-de-nouveaux-objectifs-en-education-et-formation-pour-2030-323345	AVG2 AVG6	
Des lycéens professionnels et des apprentis mieux insérés 12 mois après leur sortie d'études en juillet 2020 que 6 mois après, malgré la crise	https://education.gouv.fr/des-lyceens-professionnels-et-des-apprentis-mieux-inseres-12-mois-apres-leur-sortie-d-etudes-en-juillet-2020-que-6-mois-apres-malgre-la-crise-323294	AVG2 AVG5	TRT1 TRT2 SERPU 4 EQRT 6 Covid
39 % des élèves de terminale générale suivent un enseignement optionnel en plus de leurs deux enseignements de spécialité	https://education.gouv.fr/39-des-éleves-de-terminale-generale-suivent-un-enseignement-optionnel-en-plus-de-leurs-deux-323285	AVG2 AVG5	SERPU4 TRT1 TRT2
Des choix de spécialités plus classiques en première comme en terminale pour les élèves d'origine sociale favorisée - Résultats de la première cohorte du nouveau baccalauréat général	https://education.gouv.fr/des-choix-de-specialites-plus-classiques-en-premiere-comme-en-terminale-pour-les-eleves-d-origine-323282	AVG2 AVG5	SERPU4 TRT1 TRT2
En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros	https://www.education.gouv.fr/en-2019-le-cout-moyen-par-etudiant-est-de-11-530-euros-322990	AVG2 AVG6	
Perception de la profession et articulation avec la vie familiale chez les enseignants	https://education.gouv.fr/perception-de-la-profession-et-articulation-avec-la-vie-familiale-chez-les-enseignants-322880	AVG2	SERPU5
Test de positionnement de début de seconde 2020 : des performances en hausse en français, mais	https://education.gouv.fr/test-de-positionnement-de-debut-de-seconde-2020-des-performances-en-hausse-en-francais-mais-des-	AVG2 AVG5	TRT1 TRT2 EQRT4

des résultats toujours contrastés selon les caractéristiques des élèves et des établissements	322828		Covid
Prévision des effectifs du second degré pour les années 2021 à 2025	https://education.gouv.fr/prevision-des-effectifs-du-second-degre-pour-les-annees-2021-2025-322800	AVG5	TRT1 TRT 2
En janvier 2020, l'absentéisme touche en moyenne 6,8 % des élèves du second degré public	https://education.gouv.fr/en-janvier-2020-l-absenteisme-touche-en-moyenne-68-des-eleves-du-second-degre-public-322778	AVG2 AVG5	
Objectif de développement durable « éducation » : où en sont les filles et les garçons ?	https://education.gouv.fr/objectif-de-developpement-durable-education-ou-en-sont-les-filles-et-les-garcons-322667	AVG 1 AVG 2 AVG 6	
Résultats définitifs de la session 2020 du baccalauréat : des bacheliers plus nombreux et des écarts de réussite selon la voie, le sexe, le statut et l'âge plus resserrés	https://education.gouv.fr/resultats-definitifs-de-la-session-2020-du-baccalaureat-des-bacheliers-plus-nombreux-et-des-ecarts-322632	AVG2 AVG5	TRT1 TRT 2
Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement des mathématiques, Praesco en classe de troisième en 2019	https://education.gouv.fr/premiers-resultats-de-l-enquetesur-les-pratiques-d-enseignementdes-mathematiques-praesco-en-classe-309566	AVG2	SERPU5
Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement des mathématiques, Praesco, en classe de CM2 en 2019	https://education.gouv.fr/premiers-resultats-de-l-enquete-sur-les-pratiques-d-enseignement-des-mathematiques-praesco-en-classe-309564	AVG2	SERPU5
Résultats de l'enquête Sivis 2019-2020 auprès des établissements publics et privés sous contrat du second degré	https://education.gouv.fr/resultats-de-l-enquete-sivis-2019-2020-aupres-des-etablissements-publics-et-privés-sous-contrat-du-second-degre-309476	AVG 2	DQS3 DQS 7
Les réorientations dans l'enseignement professionnel sont majoritairement de la voie scolaire vers l'apprentissage	https://education.gouv.fr/les-reorientations-dans-l-enseignement-professionnel-sont-majoritairement-de-la-voie-scolaire-vers-l-309358	AVG 2	SERPU4
Six mois après leur sortie en 2019 du système	https://education.gouv.fr/six-mois-apres-leur-sortie-en-2019-du-	AVG5	TRT1 TRT2

éducatif, 62 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié	systeme-educatif-62-des-apprentis-de-niveau-cap-bts-sont-en-309329		SERPU 4 EQRT 6 Covid
Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 41 % des lycéens professionnels sont en emploi salarié	https://education.gouv.fr/six-mois-apres-leur-sortie-en-2019-du-systeme-educatif-41-des-lyceens-professionnels-sont-en-emploi-309320	AVG5	TRT1 TRT2 SERPU 4 EQRT 6 covid
Évaluation multidimensionnelle de l'impact d'équipements numériques mobiles sur les apprentissages des élèves : premiers résultats des effets du Plan numérique de 2015	https://education.gouv.fr/evaluation-multidimensionnelle-de-l-impact-d-equipements-numeriques-mobiles-sur-les-apprentissages-309284	AVG 2 AVG 3	Serpu4 Serpu5 EQRT 4
Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire : le point de vue des directeurs et directrices d'école	https://education.gouv.fr/dispositif-d-evaluation-des-consequences-de-la-crise-sanitaire-le-point-de-vue-des-directeurs-et-309164	AVG2	SERPU5 Covid
800 000 élèves évalués en début de sixième en 2020 : des performances en hausse, mais toujours contrastées selon les caractéristiques des élèves et des établissements	https://education.gouv.fr/800-000-eleves-evalues-en-debut-de-sixieme-en-2020-des-performances-en-hausse-mais-toujours-309160	AVG2 AVG5	TRT1 TRT2 EQRT4 Covid
Évaluations repères 2020 de début de CP et de CE1 : baisse des performances par rapport à 2019, notamment en français en CE1, et hausse des écarts selon les secteurs de scolarisation	https://education.gouv.fr/evaluations-reperes-2020-de-debut-de-cp-et-de-ce1-baisse-des-performances-par-rapport-2019-notamment-309156	AVG2 AVG5	TRT1 TRT2 EQRT4 Covid
Dans le premier degré, la diminution de la taille des classes se poursuit à la rentrée 2020	https://education.gouv.fr/dans-le-premier-degre-la-diminution-de-la-taille-des-classes-se-poursuit-la-rentree-2020-308994	AVG2 AVG5	TRT1 TRT2
Les documents de travail			
InserJeunes – taux d'interruption en cours de formation	https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-taux-d-interruption-en-cours-de-formation-322765	AVG 4	
InserJeunes - la valeur	https://www.education.gouv.fr/	AVG 4	

ajoutée des établissements sur le taux d'emploi	inserjeunes-la-valeur-ajoutee-des-etablissements-sur-le-taux-d-emploi-309431		
Évaluation de l'impact de la réduction de la taille des classes de CP et de CE1 en REP+ sur les résultats des élèves et les pratiques des enseignants Document de travail - série études, n°21.E04, septembre 2021, Depp.	https://www.education.gouv.fr/media/94352/download	AVG2	SERPU 5 SERPU4 EQRT 4
Évaluations 2021 : point d'étape CP - premiers résultats	https://www.education.gouv.fr/evaluations-2021-point-d-etape-cp-premiers-resultats-322673	AVG2 AVG5	covid
Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement des mathématiques, PRAESCO, en classe de 3e en 2019	https://education.gouv.fr/premiers-resultats-de-l-enquete-sur-les-pratiques-d-enseignement-des-mathematiques-praesco-en-classe-309573	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 5 Améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
Évaluation multidimensionnelle de l'impact de l'utilisation d'équipements numériques mobiles sur les apprentissages des élèves Premiers résultats du Plan numérique de 2015	https://education.gouv.fr/evaluation-multidimensionnelle-de-l-impact-de-l-utilisation-d-equipements-numeriques-mobiles-sur-les-309290	AVG 2. AVG3 AVG 4	SERPU 5 SERPU4 DQS8
Le numérique éducatif : que nous apprennent les données de la Depp ? Document de travail - série synthèses, n°21.S03, septembre 2021, Depp.	https://www.education.gouv.fr/media/92846/download	AVG 2. AVG 3 AVG 6 AVG 8	SERPU 5 DQS 8
Élèves en situation de handicap Document de travail - série synthèses, n°21.S02, août 2021, Depp.	https://www.education.gouv.fr/media/92801/download	AVG 2 AVG 8	DQS1 DQs 3
Bien-être des enseignants : que nous apprennent les données de la Depp ? Document de travail - série synthèses, n°21.S01, juin 2021, Depp.	https://www.education.gouv.fr/media/90647/download	AVG 2. AVG 6 AVG 8	SERPU 5

DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT (SRE)

0. Éléments de contexte en 2021

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFIP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. À ce titre, le SRE dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet <https://retraitesdeletat.gouv.fr>. Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le conseil d'orientation des retraites (COR), la direction du budget ou les ministères. En tant que responsable du programme 741 *pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité*, représentant près de 60 milliards d'euros dans le budget de l'État retracés dans le CAS Pensions, le SRE est doté d'outils permettant d'assurer un suivi des flux d'entrées et de sorties des pensions payées pour obtenir une prévision des dépenses à 5 ans. Il dispose également d'un modèle de micro-simulation dynamique, Pablo, permettant de projeter à long terme les affiliés au régime, retraités ou en activité, de calculer les engagements de l'État en matière de retraite ainsi que le besoin de financement actualisé du régime. Il permet également d'évaluer différents scénarios de réformes.

Tant en matière de statistiques que de prévisions, l'activité du bureau financier et statistiques du SRE est très marquée par le calendrier budgétaire, projet de loi de finances et projet de loi de finances de la sécurité sociale notamment. Dans ce contexte les travaux récurrents annuels occupent une large place de l'activité et recèlent de forts enjeux. La crise sanitaire n'a pas eu d'impact négatif sur l'activité du bureau. Le temps de mise en sommeil de la réforme des retraites est mis à profit pour les investissements, que ce soit sur la refonte de la chaîne de traitement des pensions ou la rénovation du modèle de microsimulation Pablo. Le SRE a mené des études sur l'impact démographique et budgétaire de la crise sanitaire, valorisées dans les réponses aux questions parlementaires ou encore dans le [Jaune portant sur les pensions de retraite de la fonction publique](#) (page 134).

Les effectifs consacrés aux travaux statistiques sont stables. Du point de vue des outils informatiques, le SRE a poursuivi le déploiement de R dans les chaînes de traitement des bases statistiques et les réponses aux demandes. En fin d'année 2021, le modèle de microsimulation Pablo sera le seul outil dont la bascule en langage R n'a pas encore abouti. Du point de vue de l'architecture des bases de données, le SRE systématise la création des bases statistiques sur un serveur *Postgresql* et a commencé à prendre des contacts avec le pôle *données* de la DGFIP qui utilise les technologies *Hadoop*.

1. Travaux en 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

En 2021, le SRE a participé avec les principaux régimes de retraite aux travaux de la 5ème vague de l'enquête *Motivations de départ à la retraite* pilotée par la Drees. L'enquête porte sur les liquidations intervenues entre mi-2019 et mi-2020. Le SRE a envoyé les lettres avis aux enquêtés relevant du régime des retraites de l'État les informant de l'enquête et a transmis à la Drees les informations à la liquidation pour compléter les réponses qualitatives des enquêtés. L'enquête est désormais opérationnelle pour être exploitée et publiée. Après accord du comité du secret, le SRE

a accès aux données de l'enquête. Une étude sera menée en 2022 en collaboration avec la CNRACL (régime de la fonction publique territoriale et hospitalière).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes **Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**

Une base d'*affiliés*, comprenant à l'exhaustif les retraités et les non-retraités du régime a été élaborée en 2020 avec une unité de compte personne et non pension. Chaque affilié du régime entre dans cette base dès qu'il est titularisé dans la fonction publique, sans jamais en sortir (logique de base permanente). Cette base permet la diffusion d'une page *affilié* basée sur l'unité de compte personne avec des indicateurs avancés comme l'espérance de vie et l'âge conjoncturel de départ à la retraite. Cette base d'affiliés est maintenant étoffée d'une base *carrière* et d'une base *bonifications* construite également à l'exhaustif qui retracent les éléments de carrière et les événements des affiliés présents dans les comptes individuels de retraite, permettant de calculer les droits en cours de carrière. Ces bases sont utilisées pour répondre à des demandes nouvelles ou au calcul d'indicateurs comme le taux de rendement interne ou le rapport entre pension et dernier traitement indiciaire. Elles servent également de référence aux outils de prévision et notamment au modèle de microsimulation Pablo rénové. En 2021, la chaîne de traitement a été consolidée avec l'utilisation d'un identifiant personne non signifiant issu du silo *personne* utilisé pour les applicatifs. L'identifiant assure un meilleur suivi de la personne et permet de remonter plus rapidement certaines informations comme le décès ou le département de résidence.

Les travaux relatifs à la refonte de la chaîne de traitement des pensions s'achèveront comme prévu en 2021. Ces travaux assurent une meilleure cohérence entre les stocks et les flux, simplifient les traitements et améliorent la qualité avec la prise en compte d'information relative à l'application de paiement : prise en compte de l'indemnité temporaire de retraite dans les montants de pension, de la date d'entrée et de fin de paiement. Une nouvelle chaîne de traitement a également été mise en place en 2021 pour la diffusion d'indicateurs sur les pensions militaires d'invalidité. Elle s'accompagne d'un gain en qualité en prenant aussi en compte les informations sur le paiement de ces pensions.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Le bureau financier et statistiques a poursuivi les travaux de refonte de son modèle de microsimulation Pablo. Le modèle rénové est écrit en R et les temps de calcul sont significativement améliorés. Ces gains de temps permettront de mesurer l'impact des aléas sur les résultats. Le modèle s'appuie sur les bases statistiques rénovées décrites au point précédent et bénéficie des avancées réalisées : unité de compte personne, base permanente facilitant la simulation du passé si besoin, socle autour de la nomenclature de grade, variable mensuelle d'état sur le marché du travail. Le modèle permet déjà de simuler les décès et les naissances des affiliés du régime, ainsi que le volume des départs à la retraite à court terme qui sert à la prévision budgétaire en Loi de finances. Les travaux se poursuivront en 2022 avec la modélisation des carrières (état sur le marché du travail, salaire indiciaire, etc.) et l'ajout de nouvelles fonctions de comportements de départ (taux plein, taux plein élargi, etc.).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La reprise des nomenclatures métiers ou à la création de nomenclatures de référence se poursuit afin d'alimenter le système d'informations de manière homogène.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La diffusion *Les chiffres-clés des retraites de l'État* s'est étoffée de cartes *openStreetMap* permettant d'appréhender les disparités géographiques des affiliés retraités : diffusion par département des effectifs de retraités rapportés à la population résidente, de l'âge moyen de départ et des montants moyens de pension. La page dédiée aux indicateurs par génération a été revue et

vient compléter la vision annuelle des autres chapitres. Le SRE diffuse désormais les déciles des montants de pension pour refléter la distribution des montants. Des cubes de données portant sur les chiffres clés sont téléchargeables et le sont également sur le portail <https://data.economie.gouv.fr/pages/accueil/>.

2. Principales publications de l'année 2021

Néant en 2021 : le SRE ne dispose pas de collection ou de dispositif éditorial propre.

0. Éléments de contexte en 2021

L'année 2021 a été marquée par les travaux de suivi de la crise sanitaire et de son impact, tant dans le domaine sanitaire que social. Outre des opérations exceptionnelles, comme une nouvelle vague de l'enquête EpiCov dédiée à la santé mentale ou le dispositif d'observation de l'aide alimentaire, un certain nombre d'opérations annuelles ont été enrichies de modules ad hoc pour mieux documenter la crise sanitaire (SAE, panel de médecins généralistes, baromètre, enquête Mode de garde des jeunes enfants, etc.). Par ailleurs, de nouveaux systèmes d'information ont été exploités (SIVIC, SIDep, VacSI) ou constitués (appariement SiVic Fideli) pour faire face aux besoins d'informations nés de la crise sanitaire.

Cette dernière a également imposé le report de certaines opérations prévues initialement en 2020, particulièrement dans le domaine social (enquête modes de garde, enquête assistants familiaux) mais aussi sanitaire (santé scolaire), et le programme de collecte en a été d'autant plus chargé. Le programme initial d'enquêtes statistiques et de collectes administratives 2021 a été en partie maintenu, avec cependant un report à 2022 de la collecte du volet ménages du dispositif multi-enquêtes Autonomie. Le budget 2021 de la Drees a été reconduit à hauteur de ce qu'il était en 2020, en forte hausse par rapport aux années antérieures, ce qui lui a permis d'assurer la collecte d'opérations exceptionnelles en lien avec la crise mais aussi d'envisager la réalisation ou la réédition d'opérations jusque-là différées, comme l'enquête Urgences hospitalières dont la conception a démarré.

Enfin le passage en production du 1^{er} volet du projet Code statistique non signifiant (CSNS) porté par l'Insee a permis d'initier les tous premiers projets l'utilisant dans le domaine social avec l'objectif à terme de raccourcir les délais de constitution de ses bases et leur diffusion.

Le périmètre des travaux Drees s'est étendu en 2021, avec la reprise d'une partie des travaux d'études du Fonds Complémentaire santé solidaire, disparu en 2020. A contrario, elle poursuit son désengagement de la gestion opérationnelle des répertoires pour se concentrer sur leur exploitation statistique et leur mise en qualité. Elle a ainsi accompagné le transfert des infirmiers du répertoire Adeli au RPPS. Elle a également préparé le transfert de la gestion opérationnelle de Finess à l'agence du numérique en santé en 2022.

Début 2021, la Drees a ouvert son nouveau site internet, qui était l'un des projets phare de son moyen terme 2019-2021. Elle a poursuivi résolument sa politique d'ouverture de ses données aux chercheurs et en open data sur son site internet et a développé l'ouverture de ses codes sources.

Elle a poursuivi la migration d'une partie de ses applications de SAS vers R.

L'année 2021 a enfin été marquée par la revue par les pairs, à laquelle la Drees a participé pour la 1^{ère} fois.

1. Travaux en 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Concernant le domaine Santé :

Enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières 2023 (ENSU 2023) : la précédente édition de l'ENSU a été collectée en 2013, avec des taux de réponse proches de l'exhaustivité, aussi bien pour le questionnaire Structure que pour le questionnaire Patient. La DREES a relancé les travaux en 2021 pour préparer une nouvelle collecte en 2023 : un chef de projet a été recruté dans la mobilité des administrateurs de l'Insee en septembre 2021. Le premier comité de pilotage s'est tenu le 19 octobre 2021.

Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale

Le panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale est une enquête réalisée par vagues successives auprès de 3 000 médecins généralistes. Au-delà des vagues prévues initialement, cet outil a été mobilisé en 2020 pour réaliser 3 vagues spécifiques relatives à la gestion de la crise sanitaire (la dernière en novembre-décembre 2020) et une vague mixte sur la thématique COVID et vaccination (octobre-novembre 2020). En 2021, la vague relative à la prescription d'antibiotiques a été réalisée de fin avril à mi-juillet. Elle reprenait quelques questions liées à la crise sanitaire, qui ont donné lieu à une publication à l'automne 2021.

Enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé – Volet Étudiants

Jusqu'en 2017, les volets Établissements et Étudiants de l'enquête Écoles sur les formations aux professions de santé étaient réalisés tous les ans. Depuis cette date, le volet Étudiants est passé sur un rythme quadriennal et la collecte renouvelée débutera le 1^{er} janvier 2022. L'année 2021 a été consacrée à la refonte complète du dispositif : révision du questionnaire, changement du processus de collecte et inscription du dispositif dans le cadre de la statistique publique (avis d'opportunité obtenu fin 2020, et label en octobre 2021).

Enquête PaRis :

En 2021, la DREES s'est engagée à réaliser le volet français de l'enquête OCDE PaRis. Cette enquête vise à mesurer la qualité des soins primaires perçue par le patient à travers des indicateurs Prems (patient reported experience measure) et Proms (patient reported outcome measure). Un chef de projet a été recruté en septembre 2021 pour mener cette nouvelle opération.

Concernant les domaines social et médico-social :

L'enquête **mode de garde et d'accueil du jeune enfant (DQS3)** a débuté à la rentrée scolaire 2021. Après plusieurs reports liés à la crise sanitaire elle permettra d'appréhender les effets de la réforme du congé paternité mise en place au 1^{er} juillet 2021

L'enquête auprès **des assistants familiaux (DQS3)** s'est déroulée entre mai et septembre 2021.

Ces enquêtes ont été menées selon des modes mixtes téléphone/visite et seront appariées avec des sources administratives à compter de 2022, par le biais du CSNS entre autres.

Enfin, la DREES a réalisé des enquêtes auprès des établissements et services médico-sociaux. L'enquête auprès des **établissements et services pour adultes en difficulté sociale (DQS5)** s'est déroulée au 1^{er} semestre 2021. Par ailleurs, les travaux préparatoires (avis d'opportunité, label) aux enquêtes de 2022 (**enquête auprès des établissements et services de la protection**

de l'enfance (DQS3), et enquêtes auprès des écoles de formation aux professions sociales et auprès des étudiants de ces écoles) ont été menés en 2021

Dans le cadre du suivi des conséquences sociales de la crise sanitaire, la DREES a mené deux enquêtes nouvelles. En lien avec l'Insee, la DREES a d'une part mené une enquête en ligne auprès des centres de distribution d'aide alimentaire entre mai et juin 2021. De premiers résultats ont été diffusés fin juillet, qu'une étude et des données viendront compléter en décembre. Des remontées agrégées sur l'aide alimentaire distribuées par les principales associations ou fédérations ont également été remontées, et seront mobilisées en lien avec les données annuelles remontées dans le cadre du système d'information sur l'aide alimentaire (SIAA) de la direction générale de la cohésion sociale. D'autre part, une enquête trimestrielle auprès des conseils départementaux a été lancée pour recueillir des informations sur l'activité et le public des fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pendant la crise. Les premiers résultats seront diffusés fin 2021 (**DQS6**)

À noter que plusieurs enquêtes régulières qui n'avaient pas, jusqu'alors, un statut d'enquête statistique, sont rentrées en 2021 pour la première fois dans le champ de la loi de 1951, par un avis d'opportunité du CNIS et un passage au label : enquêtes quadriennales ES-DS et ES-PE et enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Dans le domaine social et médico-social :

Deux bases de données administratives pluriannuelles ou nouvelles ont été collectées en 2021 :

- la nouvelle vague de **l'échantillon interrégime de retraités** (EIR – collecté tous les quatre ans) ; cet échantillon couvre aussi le champ de l'invalidité et cette nouvelle vague inclura, pour la première fois, les rentes d'incapacité permanente du risque AT-MP, permettant de combler ainsi une des « zones d'ombre » de la statistique publique ; en réponse à une demande de la commission SERPU du CNIS, la taille de l'échantillon a été sensiblement augmentée, afin de permettre des analyses sur des populations particulières plus petites [**DQS1, SERPU3**]

Les post-traitements de l'enquête auprès des établissements d'hébergements de personnes âgées (**EHPA, vague 2019**) et de la vague 2017 de l'échantillon interrégimes de cotisants (**EIC**) se sont également poursuivis tout au long de l'année 2021, avec une première diffusion de résultats prévue début 2022.

En outre, la DREES a demandé fin 2021 un enrichissement des données issues de Fideli afin de compléter son dispositif d'informations sur l'autonomie et l'épargne retraite. Une expertise est engagée en novembre 2021 sur les informations fiscales relatives à ces deux thématiques, afin d'envisager d'une part la publication de nouveaux indicateurs nationaux et/ou localisés, et d'autre part la possibilité d'enrichissement d'autres sources par appariement (**SERPU3, DQS1**).

Le projet d'**amélioration de la mesure du non-recours aux prestations sociales** [**SERPU2**], initié à l'automne 2019, dans le cadre d'un partenariat avec la Cnaf, l'université Paris Est-Créteil (Upec) et l'Insee, s'est poursuivi. Les premiers résultats seront publiés par la Drees avant la fin de l'année 2021 sur la mesure du non-recours au RSA et la prime d'activité, en partant de l'ERFS et en mobilisant le modèle de microsimulation Ines. En parallèle, nous avons travaillé avec l'Insee et la Cnaf pour réaliser un appariement expérimental ERFS-DRM afin de récupérer les ressources mensuelles des individus ERFS, en particulier pour améliorer la connaissance du non-recours pour les prestations trimestrielles. Pour cette expérimentation, l'Insee a déposé le 30 septembre 2021 au CNIS une demande d'accès au DRM au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 qui a obtenu un avis

favorable. Sur la base de l'accord du CNIS, nous travaillons avec la DSS, la CNAF et l'Insee pour la mise en œuvre juridique et opérationnelle de cet appariement expérimental en 2022.

Dans le domaine sanitaire

Base dépenses de santé et restes à charge : en 2021, la DREES a assuré la maintenance de cette base. Un retard dans la disponibilité des données devant être fournies par la CNAM et des difficultés techniques ont retardé l'actualisation aux données 2018.

Base en panel de données sur les organismes complémentaires : La construction de la base de données en panel sur les organismes complémentaires à partir des états comptables, prudentiels et statistiques collectés annuellement par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) s'est poursuivie en 2021. Elle couvre les années 2011 à 2019. Les travaux de consolidation et contrôle de la qualité vont se poursuivre en 2022.

Données administratives des organismes complémentaires issues des états comptables, prudentiels et statistiques remontés annuellement par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) : les données collectées au nouveau format auprès de l'ACPR en 2021 (sur l'année 2020) ont permis de réaliser des exploitations à un niveau plus fin. En particulier, elles ont permis une première analyse de la réforme du 100% santé (concernant l'optique, les prothèses dentaires et les aides auditives) dont les résultats ont été publiés dans l'édition 2021 des comptes de la santé. Les données annuelles de l'Urssaf Caisse nationale portant sur l'année 2020 vont également permettre la réalisation de travaux de réconciliation entre les données de l'ACPR et de l'Urssaf Caisse nationale

INES-OMAR : La DREES a terminé en 2021 l'actualisation de l'édition 2017 du modèle de micro-simulation INES-OMAR, visant à estimer les dépenses de santé prises en charge par l'assurance maladie obligatoire mais aussi complémentaire, ainsi que les restes à charge des ménages, selon les caractéristiques socio-démographiques. Cette édition du modèle repose pour la première fois sur l'enquête SRCV 2017, dont le module sur la complémentaire santé permet de connaître la répartition de la couverture complémentaire et des primes dans la population.

Projet ENSU - SNDS : dans le cadre de la préparation de l'édition 2023 de l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières (ENSU), la DREES envisage de tester les possibilités d'appariement des données de l'ENSU 2013 avec celles du PMSI 2013, sur la base non pas d'un appariement direct, mais d'un appariement sur des profils d'information uniques (caractéristiques du patient, de la date et du lieu de prise en charge aux urgences). Cet exercice a vocation à vérifier la faisabilité d'un appariement ENSU 2023 – SNDS qui est demandé par les urgentistes et les chercheurs consultés par la DREES en 2020. En 2021, les efforts ont surtout porté sur la prolongation de l'autorisation accordée par la Cnil de conservation des données de l'enquête de 2013.

Expertise de la qualité et de l'exhaustivité des RPU (résumés de passages aux urgences) : dans le cadre de la préparation de l'édition 2023 de l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières (ENSU), la DREES a mené un travail d'exploration approfondie des RPU, données administratives qui ont connu un essor considérable ces dernières années et seraient susceptibles de pouvoir alléger le questionnaire de l'ENSU, en s'appuyant sur un appariement avec les RPU. Les résultats préliminaires sont toutefois décevants à ce stade : de nombreuses variables clefs (durée de passage, motivation de recours des patients, diagnostics médicaux) n'offrent pas une qualité de remplissage suffisante pour pouvoir envisager de s'en passer dans l'enquête de 2023.

Appariement Sivic-Fideli : afin de mieux identifier les caractéristiques des patients hospitalisés dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, un appariement entre les bases Fideli et Sivic a été réalisé, en partenariat avec l'Insee.

Appariement VacSI-Sidep-Sivic : dans le cadre de l'appui qu'elle apporte à la gestion de crise, la DREES a été amenée à appairer les 3 principaux systèmes d'information sur le CoVId afin notamment de pouvoir publier des statistiques sur les contaminations et les hospitalisations des personnes vaccinées. Ces travaux ont été réalisés à l'été 2021, ils n'étaient pas prévus dans le programme de travail initial de la DREES.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Accélération du calendrier de comptes de la protection sociale : Chaque année, la DREES produit un ouvrage sur les comptes de la protection sociale dans sa collection « Panorama ». Jusqu'en 2020, ce panorama, publié en juin de l'année N, présentait les données de l'année N-2. Avec l'appui d'une bourse fournie par Eurostat dans le cadre du groupe ESSPROS (European system of integrated social protection statistics), la DREES a lancé en 2019 des travaux de refonte des chaînes de production permettant la production d'une première estimation du compte de l'année N-1 dès l'automne de l'année N. Ainsi pour la première fois en 2021, la DREES a publié en décembre un panorama des comptes de la protection sociale portant sur l'année 2020, ce qui équivaut à une publication avancée de 6 mois par rapport aux précédentes publications.

Estimation de la dépense courante de santé au sens international pour l'année N-1 : Pour la première fois en 2021, la DREES a produit une estimation complète de la dépense courante de santé au sens international (DCSi) pour l'année 2020. Auparavant, cet agrégat était produit en septembre de l'année N pour l'année N-2. Cette donnée est ainsi disponible un an en avance en comparaison du précédent calendrier.

La DREES a également continué de publier de manière hebdomadaire les statistiques sur les délais entre le prélèvement et l'enregistrement du résultat pour les tests virologiques dans le cadre de l'épidémie actuelle.

La DREES a enfin lancé en 2021, en partenariat avec l'IPP, des travaux sur les indicateurs au niveau local d'accès aux établissements et services médico-sociaux ou sociaux (indicateurs de type APL). Un premier pilote porte sur les établissements et services pour les personnes âgées ; il sera, le cas échéant, généralisé pour produire plus régulièrement des indicateurs d'accessibilité sur l'ensemble des établissements et services du champ social et médico-social. [TRT9] Un autre partenariat avec l'IPP a été lancé au printemps 2021 pour améliorer la mobilisation des sources statistiques et la connaissance des proches aidants de personnes handicapées ou âgées (DQS1).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La DREES a lancé en 2021 un nouveau cadrage pour la refonte du répertoire des établissements sanitaires et sociaux (fichier FINESS). Il a permis de conforter le besoin d'une vaste refonte aussi bien en termes d'applicatif qu'en termes de modèle et de dictionnaire de données. Des études complémentaires ont ensuite été lancées pour peaufiner les grandes lignes esquissées pendant le cadrage sur les aspects data. Les nomenclatures seront gardées quasiment à l'identique.

La gouvernance établie autour du répertoire a évolué : les travaux de refonte ont été confiés à l'agence du numérique en santé (ANS). Ces travaux seront lancés début 2022 et devraient aboutir

à la fin 2023. Le pilotage stratégique a été confié à la délégation au numérique en santé (DNS) et la gestion courante a également été confiée à l'ANS. La DREES ne sera plus responsable du répertoire FINESS à partir de 2022.

Le périmètre du répertoire des professionnels de santé (fichier ADELI) a continué à se restreindre avec la migration de la profession infirmière vers le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS). Cette migration sera poursuivie en 3 lots dans le courant de l'année 2022. Le répertoire ADELI devrait pouvoir être décommissionné à l'issue de ces travaux, début 2023.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Début 2021, la Drees a ouvert son nouveau site internet. Elle a poursuivi sa politique d'ouverture des données et des codes. Elle s'est vu confier la fonction d'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes sur le périmètre du Ministère des solidarités et de la santé.

Dans le domaine social et médico-social, la DREES poursuivra les efforts visant à rendre plus accessibles ses bases de données détaillées, engagés en 2020 avec le versement au CASD de nombreuses bases. Fin 2021, doivent être diffusées en open data les données historiques de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR), pour ses principaux tableaux au moins. Un important travail de mise en qualité et de reprise des données historiques a été réalisé à l'occasion.

Par ailleurs, les travaux méthodologiques se sont poursuivis pour la création de bases anonymisées : elles visent à offrir un accès très rapide des chercheurs aux données, leur permettant d'en apprécier les possibilités avant d'entamer les démarches d'accès aux données indirectement identifiantes (qui peuvent être longues et coûteuses, notamment dans le cas de données de santé). Le premier pilote concernera les données individuelles sur l'APA et le second celles de l'EIR.

Cette diffusion renforcée en open data va de pair avec la démarche d'ouverture des codes sources (études, modèles de simulation...) par la DREES mise en œuvre progressivement à partir de 2021.

Un travail spécifique est par ailleurs engagé avec les conseils départementaux afin de développer de nouveaux outils de diffusion (outils interactifs, datavisualisation, etc.), adaptés à leurs besoins pour le pilotage des aides sociales dont ils ont la charge. [TRT1]

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étudier les conditions de départ à la retraite des bénéficiaires de minima sociaux et analyses les bascules éventuelles entre les minima sociaux d'âge actif (RSA, ASS,	EIR 2020	DREES	ENIACRAMS	DREES	Personnes nées parmi les jours communs aux deux échantillons

AAH) et le minimum vieillesse					
Approfondir la connaissance des parcours de carrières des bénéficiaires de minima sociaux et étudier l'acquisition de leurs droits à retraite	EIC 2020	DREES	ENIACRAMS	DREES	Personnes nées parmi les jours communs aux deux échantillons
Mettre en regard l'accompagnement et l'orientation des bénéficiaires du RSA avec leurs parcours dans les minima sociaux et dans l'emploi	RI-insertion (fichiers pilotes)	DREES	ENIACRAMS	DREES	Champ de l'ENIACRAMS (personnes nées certains jours)

3. Principales publications de l'année 2021

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Data Drees - Suivi mensuel des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire (lancé fin 2020)	Données mensuelles sur les prestations de solidarité — DATA.DREES (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - 8 médecins généralistes sur 10 jugent efficace la généralisation du port du masque dans les lieux clos	8 médecins généralistes sur 10 jugent efficace la généralisation du port du masque dans les lieux clos Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Comment les médecins généralistes prennent-ils en charge les patients atteints de la Covid-19 ?	Comment les médecins généralistes prennent-ils en charge les patients atteints de la Covid-19 ? Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Vaccination contre la Covid-19 : trois médecins sur quatre interrogés en octobre-novembre 2020 y étaient a priori favorables	Vaccination contre la Covid-19 : trois médecins sur quatre interrogés en octobre-novembre 2020 y étaient a priori favorables Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Des restes à charge après assurance maladie obligatoire comparables entre patients âgés avec et sans affection de longue durée, malgré des dépenses de santé 3 fois supérieures	Des restes à charge après assurance maladie obligatoire comparables entre patients âgés avec et sans affection de longue durée, malgré des dépenses de santé 3 fois supérieures Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Dossiers de la Drees - Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité	Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Prestation de compensation du handicap : une majorité des paiements financent un aidant familial	Prestation de compensation du handicap : une majorité des paiements financent un aidant familial Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		

Datavisualisation - Lancement d'une maquette d'évaluation des dispositifs fiscaux et sociaux sur ménage-type (version test)	https://drees.shinyapps.io/Drees_Maquette_Edifis/		
Études et Résultats - Hébergement d'urgence permanent : résultats des enquêtes auprès des établissements et services pour adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2008, 2012 et 2016	Hébergement d'urgence permanent : au cours des années 2010, avantage de familles et des séjours rallongés - Résultats des enquêtes auprès des établissements et services pour adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2008, 2012 et 2016 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Pour huit médecins généralistes sur dix, la vaccination contre la Covid-19 est le meilleur moyen d'éviter de nouvelles vagues épidémiques	Pour huit médecins généralistes sur dix, la vaccination contre la Covid-19 est le meilleur moyen d'éviter de nouvelles vagues épidémiques Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Dossiers de la Drees - Quelle démographie récente et à venir pour les professions médicales et pharmaceutique ? - Constat et projections démographiques	Synthèse - Quelle démographie récente et à venir pour les professions médicales et pharmaceutique ? - Constat et projections démographiques Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Dossiers de la Drees - Accès aux soins et pratiques de recours - Étude sur le vécu des patients	Accès aux soins et pratiques de recours - Étude sur le vécu des patients Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Hospitalisation : des restes à charge après assurance maladie obligatoire plus élevés en soins de suite et de réadaptation et en psychiatrie	Hospitalisation : des restes à charge après assurance maladie obligatoire plus élevés en soins de suite et de réadaptation et en psychiatrie Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Exercer en maison de santé pluriprofessionnelle a un effet positif sur les revenus des médecins généralistes	Exercer en maison de santé pluriprofessionnelle a un effet positif sur les revenus des médecins généralistes Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Dossiers de la Drees - Parcours hospitaliers des patients atteints de la Covid-19 de mars 2020 à janvier 2021	Parcours hospitaliers des patients atteints de la Covid-19 de mars 2020 à janvier 2021 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Bénéficiaires de minima sociaux : un état de santé général et psychologique dégradé	Bénéficiaires de minima sociaux : un état de santé général et psychologique dégradé Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - En 2020, trois Ehpad sur quatre ont eu au moins un résident infecté par la Covid-19	En 2020, trois Ehpad sur quatre ont eu au moins un résident infecté par la Covid-19 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Opinions et pratiques des médecins généralistes en matière de prévention	Opinions et pratiques des médecins généralistes en matière de prévention Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Dossiers de la Drees - Les médecins généralistes face aux conduites addictives de leurs patients - Résultats du Panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice en médecine générale	Les médecins généralistes face aux conduites addictives de leurs patients - Résultats du Panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice en médecine générale Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Dossiers de la Drees - Le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire - Caractéristiques et parcours résidentiels des personnes logées dans les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales	Le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire - Caractéristiques et parcours résidentiels des personnes logées dans les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Complémentaires santé : en 2016, les seniors restent moins bien couverts malgré une hausse des garanties depuis 2011	Complémentaires santé : en 2016, les seniors restent moins bien couverts malgré une hausse des garanties depuis 2011 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Data Drees - Publication des 1ers résultats du dispositif de suivi de l'aide alimentaire en France	L'aide alimentaire en France depuis 2019 — DATA.DREES (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres	Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		

Études et Résultats - La part des femmes en âge de procréer résidant à plus de 45 minutes d'une maternité augmente entre 2000 et 2017	La part des femmes en âge de procréer résidant à plus de 45 minutes d'une maternité augmente entre 2000 et 2017 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Data Drees - Mise à disposition des Résultats par départements sur les bénéficiaires payés de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile au titre de décembre 2017	Résultats par départements sur les bénéficiaires payés de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA) au titre de décembre 2017 — DATA.DREES (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Minima sociaux : des conditions de vie plus dégradées pour les bénéficiaires handicapés	Minima sociaux : des conditions de vie plus dégradées pour les bénéficiaires handicapés Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - En 2020, le nombre de séjours hospitaliers hors Covid-19 a diminué de 13 % par rapport à 2019	En 2020, le nombre de séjours hospitaliers hors Covid-19 a diminué de 13 % par rapport à 2019 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Les trois quarts des personnes les plus éloignées des professionnels de premier recours vivent dans des territoires ruraux	Les trois quarts des personnes les plus éloignées des professionnels de premier recours vivent dans des territoires ruraux Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Allocation personnalisée d'autonomie à domicile : la moitié des plans incluent des aides techniques	Allocation personnalisée d'autonomie à domicile : la moitié des plans incluent des aides techniques Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - Allocation personnalisée d'autonomie : la part de l'espérance de vie passée en tant que bénéficiaire diminue depuis 2010	Allocation personnalisée d'autonomie : la part de l'espérance de vie passée en tant que bénéficiaire diminue depuis 2010 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Études et Résultats - L'exposition à de nombreuses contraintes liées aux conditions de travail demeure, en 2019, nettement plus marquée dans le secteur hospitalier qu'ailleurs	L'exposition à de nombreuses contraintes liées aux conditions de travail demeure, en 2019, nettement plus marquée dans le secteur hospitalier qu'ailleurs Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Dossiers de la Drees - La vaccination contre la Covid-19 en Ehpad	L'exposition à de nombreuses contraintes liées aux conditions de travail demeure, en 2019, nettement plus marquée dans le secteur hospitalier qu'ailleurs Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		

SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE

0. Éléments de contexte en 2021

L'année 2021 aura été marquée, tout comme 2020, par la crise sanitaire, avec pour conséquence des retards pris sur un certain nombre de travaux. Parmi les opérations très attendues pour lesquelles le retard a été marquant, on peut citer le panel des jeunes. L'année 2021 aura également été marquée par des tensions sur les moyens, conduisant à un certain nombre de départs non remplacés .

Mais l'année 2021 aura vu la mise en place d'une mission conjointe des Inspections générales justice et Insee, avec pour objectif principal de préciser le périmètre du SSM Justice en regard de celui des pôles d'évaluation relevant des différentes directions métiers. Les préconisations définitives de cette mission ne sont pour l'heure pas encore connues. Elles devraient être disponibles fin janvier ; le rapport intermédiaire diffusé mi novembre permet néanmoins de donner lieu à un plan d'actions spécifique.

1. Travaux en 2021

Parmi les opérations importantes ayant abouti en 2021, on peut citer la finalisation de la nouvelle nomenclature statistique française sur les infractions s'appuyant sur la nomenclature internationale des infractions (ICCS). Celle-ci a été menée en collaboration avec le SSM Sécurité intérieure et sous le pilotage de l'Insee, elle a pu aboutir début 2021. La mise en œuvre effective dans les statistiques publiées par le ministère s'étalera sur les années 2022 et 2023.

La mise en place du panel des mineurs, dont les travaux avaient été affectés dans un premier temps à la fois par la crise sanitaire, mais également par la concurrence de travaux importants menés dans le cadre de la préparation de la réforme de la justice des mineurs (nouveau code de justice pénale des mineurs lancé fin septembre), n'est toujours pas effective à ce stade, faute de mise à disposition des données requises. Cet objectif fait écho à une recommandation de la commission Services publics et services au public du CNIS, dans le cadre de la préparation du moyen terme.

Une partie des données détenues par l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), a pu être récupérée en 2021, s'agissant des données individuelles sur les contraventions. Des premiers résultats sont en cours d'expertise. Par contre, il manque encore l'accès aux données individuelles de délits forfaitisés qui ne seront pas disponibles en 2021. Celles-ci sont indispensables pour permettre de reconstituer une vision statistique complète de la réponse pénale sur l'ensemble du champ des délits. Avant fin 2021, il est néanmoins toujours espéré un accès à l'outil Kibana qui permet d'accéder à des données agrégées sur les délits forfaitisés, mais avec un niveau de qualité qui reste à confirmer.

La publication par le SSM Justice de statistiques sur le champ pénitentiaire milieu ouvert, s'est poursuivie en 2021, en traduction concrète de la décision de 2017 de transfert de cette activité historiquement sous la responsabilité de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers le SSM (dans le cadre d'une réorganisation du Secrétariat général auquel est rattaché le SSM). Quant au milieu fermé, les travaux de reprise sont actuellement en cours, mais nécessitent des investissements approfondis. Celle-ci se fera a priori sur les statistiques du 3ème trimestre 2021, donc début 2022.

La réforme de la justice civile de 2020 a eu des conséquences importantes sur l'organisation judiciaire, avec en particulier la création des tribunaux judiciaires (TJ) et des tribunaux de proximité (TPRX) en remplacement des tribunaux de grande instance (TGI) et des tribunaux d'instance (TI). Cette réforme a nécessité des travaux importants en 2021 dans la chaîne de production des indicateurs, de manière à pouvoir l'intégrer. Elle a conduit à la révision des indicateurs diffusés, et un accroissement de l'offre de données infra-nationales, en particulier des données à la maille géographique départementale.

Les réflexions sur la faisabilité d'une enquête en population générale sur la justice civile se sont poursuivies en 2021, afin de mieux comprendre les besoins et les attentes des justiciables.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

RAS – les enquêtes réalisées par la SDSE ne sont pas des enquêtes statistiques : pas de demande d'avis d'opportunité, mais une décision de collecte prise par les seules instances du ministère de la justice.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Champ de la justice pénale :

Reprise de la statistique pénitentiaire : Dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat général du ministère, opérée en 2017, le transfert de la statistique pénitentiaire à vocation de statistique publique de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers la SDSE a été acté. Les premières statistiques trimestrielles produites par la SDSE sur le milieu ouvert ont été diffusées en juillet 2019 sur l'activité des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). L'ensemble des avancées prévues pour 2021 n'a cependant pas pu être réalisé. En particulier, l'extension du périmètre de ces statistiques au milieu fermé à partir de l'exploitation des données de GENESIS (Gestion Nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité) doit être reportée à 2022. Ce report doit permettre des investissements approfondis sur la source, de manière à assurer une reprise de la diffusion des données dans de bonnes conditions.

Exploitation des données de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP) : l'accès aux données de l'ATIGIP pour construire une statistique sur les unités économiques accueillant des personnes condamnées à un TIG et, à terme, sur la mise à exécution des TIG, a pris du retard. Pour autant les données de l'ATIGIP ont pu être partiellement mobilisées début 2021 de manière à échantillonner une enquête auprès des structures accueillant des TIGistes. L'enquête est actuellement en cours de collecte. Elle permettra de mieux connaître les conditions d'accueil des TIGistes par les organismes concernés.

Panel des jeunes suivis en justice : L'article 85 de la LPJ, en introduisant la possibilité pour la SDSE d'être destinataire des données nominatives de Cassiopée, ouvre la voie à des travaux d'appariement entre les différentes affaires pénales relatives à une même personne. La reconstitution de trajectoires devant les juridictions pénales est désormais possible. En 2020, le panel des mineurs, dont l'alimentation sur le champ pénal avait été interrompue avec l'arrivée de Cassiopée, a été relancé, devant même être prolongé aux jeunes majeurs (26 ans). La SDSE ne dispose toutefois pas encore des données nominatives de Cassiopée, l'instruction des conditions de leur mise à disposition ayant été ralentie par la crise sanitaire mais aussi par les fortes charges pesant sur les détenteurs des données. Le test des méthodes d'appariement statistique prévu dès 2020 n'a donc pu commencer. Il pourrait être reporté sur 2022.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme SP8 de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

SP 8.

Refonte du fichier statistique du casier judiciaire national : L'application source du fichier statistique du Casier judiciaire national est en pleine refonte (projet dit ASTREA, pour Application de Stockage, de TRaitement et de REstitution des Antécédents judiciaires). Cette refonte entraîne la nécessité de refondre également les chaînes de production du fichier statistique, puis de diffusion. Un sujet important porte sur la reprise des données historiques. Les travaux sur l'accueil et le traitement des données relatives aux personnes morales et à la préparation de la bascule pour les personnes physiques ont débuté en 2020 ; ils devraient pouvoir aboutir d'ici début 2022 pour les personnes morales et début 2023 pour les personnes physiques.

Depuis mars 2021, la SDSE accède aux données individuelles issues de l'application Minos, données sur les contraventions extraites des bases administrées de l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions). Ces données avaient fait l'objet d'une demande dans le cadre de la loi de 1951.

Exploitation des données de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) sur les délits forfaitisés : la possibilité de forfaitiser certains délits routiers a été inscrite dans le cadre de la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle promulguée le 18 novembre 2016 et étendue par la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice du 23 mars 2019. Compte tenu des caractéristiques du système d'information judiciaire, le périmètre des dix délits forfaitisés constitue aujourd'hui une zone d'ombre du dispositif statistique. Il s'agit de recréer une vision statistique complète de la réponse pénale sur l'ensemble du champ des délits. Les échanges avec l'ANTAI devraient permettre d'accéder à l'outil qui permet d'obtenir des données agrégées sur différents axes, avec une qualité qui reste à confirmer. En revanche la demande d'accès aux données individuelles semble compliquée, et fera l'objet de nouveaux échanges en 2022.

Rapprochement des statistiques sécurité et justice : Pour éclairer les décisions de politique publique concernant la sécurité et la justice, une vision plus large de la filière pénale est souhaitable. Un chantier a été ouvert avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSM-SI), pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice sur des contentieux ciblés. Ces travaux se sont poursuivis en 2021. Les travaux initialement prévus en 2020 sur les homicides et les morts violentes, sur lesquels les deux SSM sont régulièrement interrogés, ont dû être suspendus pendant la crise sanitaire, ils se sont poursuivis en 2021. Une réflexion a été lancée sur la possibilité d'apparier, sur ce sujet précis, les données des deux SSM. Le rapprochement méthodologique pourrait également concerner les statistiques sur les contentieux économiques et financiers, sur lesquelles les deux SSM sont interpellés dans le cadre des travaux du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB). Une expérimentation d'appariement des données Intérieur et justice sur ce sujet vient d'être lancée. Par ailleurs, au-delà de ce rapprochement statistique, les deux SSM relèvent l'intérêt, notamment dans la perspective de développement de panels et suivis de cohortes, d'organiser le croisement de leurs données statistiques, au minimum en tirant parti des informations déjà présentes dans les flux inter applicatifs existant entre les deux administrations, mais actuellement non remontées dans les extractions pour la statistique. En lien avec le projet Procédure Pénale Numérique (PPN) mené conjointement par les services opérationnels des deux ministères, la possibilité de remonter ces informations dans les extractions statistiques sera expertisée. Elle pourrait en tous les cas permettre une meilleure connaissance des affaires via leur suivi tout au long de la procédure, depuis leur enregistrement par les services de police et/ou gendarmerie jusqu'à la mise à exécution des peines. Un premier attendu pour la fin d'année consiste en la remontée automatique des affaires dites « petits X » dans Cassiopée.

Ces travaux répondent notamment à l'avis SP6 de moyen terme de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

SP 6.

Champ de la justice civile :

Refonte des chaînes statistiques civiles, en lien avec l'arrivée de Portalis : Le ministère de la justice mène un projet de refonte de l'ensemble des applicatifs civils, à termes organisés au travers d'un bureau d'ordre civil commun à tous les services (**Portalis**), avec un impact fort sur les chaînes aval de production statistique. En 2021, la SDSE a poursuivi ses travaux d'adaptation des chaînes à l'atterrissage de Portalis sur le champ des conseils de prudhommes (CPH).

Champ de l'accès au droit :

Enrichissement des sources justice par des sources externes, pour mieux connaître les justiciables : Les logiciels de gestion des affaires sont relativement pauvres en données socio-économiques, et ne permettent que très mal de connaître la population des justiciables. Pour améliorer cette connaissance, les fichiers statistiques pourraient être enrichis par des données issues d'autres bases statistiques de source administrative, par exemple des données fiscales. Les travaux dans ce domaine se sont poursuivis en 2021 sous l'égide de l'expert sur l'acquisition des sources et les appariements. Par ailleurs, le SSM a obtenu une extraction d'Esane, dispositif de statistiques structurelles d'entreprises élaboré par l'Insee, pour enrichir les données sur les entreprises présentes dans ses bases, notamment dans celle des tribunaux de commerce. L'enrichissement a pu être mené à terme en 2021.

Ces travaux répondent notamment à l'avis général de moyen terme AG7 du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

AG 7.

Lancement d'une réflexion sur la faisabilité d'une enquête sur la justice civile : L'évaluation de la qualité du service de la justice passe aussi par la connaissance des besoins et attentes des justiciables. En 2021, la SDSE a participé aux travaux préparatoires à la rénovation de l'enquête Cadre de vie et sécurité, reprise par le SSMSI, qui intègre des questions relatives à la justice pénale. Une réflexion est par ailleurs engagée en parallèle sur la faisabilité d'une enquête sur la justice civile, qui s'adresse à la fois à la population générale (notamment pour estimer le non recours), à la population des usagers, et à celle des justiciables ne faisant pas valoir leurs droits. La tenue des états généraux fin 2021 devrait permettre sans doute de préciser les besoins sur ce sujet. La recherche de partenaires financiers pour cette enquête sera essentielle début 2022.

Exploitation des données du Système d'information à l'aide juridictionnelle (SIAJ) : le dispositif SIAJ est le nouvel outil de suivi des demandes d'aide juridictionnelle. Il est adossé à des demandes qui seront dorénavant effectuées en ligne par les justiciables. L'outil est en cours de déploiement et une cinquantaine de bureaux d'aide juridictionnelle auront basculé pour la fin de l'année 2021. Il s'agira de compiler les données de cette nouvelle source avec les demandes actuellement suivies dans l'outil AJ-WIN

La SDSE a récupéré un accès aux données OPM (Officier public ministériel). Cette source permet de suivre l'inscription au registre des officiers public ministériels (Notaires, huissiers, commissaires priseur ...), ainsi que leur office. Le suivi de l'activité est particulièrement importante pour mesurer les impacts de la loi Macron sur l'évolution des professions de notaires et huissiers

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Enquêtes administratives :

Rénovation d'enquêtes auprès de divers intervenants dans le processus judiciaire : La SDSE répond aux besoins des directions et services du ministère en réalisant des enquêtes auprès des juridictions, d'associations socio-judiciaires et des divers intervenants dans le processus judiciaire. L'année 2020 a vu la refonte de l'enquête auprès des maisons de justice et du droit (MJD) et le lancement de la refonte du questionnaire auprès des associations d'espaces de rencontre parents-enfants (ERPE). Cette dernière s'est terminée en 2021. L'enquête auprès des délégués du procureur a été aménagée. En fin d'année 2021, des réflexions sont lancées en interne au ministère sur la refonte de l'enquête auprès des associations d'aide aux victimes (AAV).

Enquête sur les décisions prises par les juridictions dans le cadre de contentieux liés au logement : La SDSE réalise des enquêtes sur décisions, en réponse aux besoins des directions métiers ou plus largement de la demande d'information qui lui est faite. Ces enquêtes consistent à collecter auprès des juridictions des décisions, sous format papier ; une grille d'analyse est définie à partir d'un sous-échantillon de ces décisions, et est utilisée pour la saisie des principales informations en une base structurée permettant l'exploitation statistique. L'enquête lancée en 2020 sur les contentieux des squats et les contentieux locatifs n'avait pu être complètement collectée, du fait de la crise sanitaire. La fin de la collecte a donc été réalisée en 2021, ainsi que la saisie des décisions. Les données collectées sont en cours d'analyse.

Enquête sur les décisions prises par les juridictions en matière d'ordonnances de protection en cas de violences conjugales : L'année 2021 a finalement retenu le principe d'une collecte de décisions relatives aux ordonnances de protection en cas de violences conjugales. La production de cette enquête, qui reprend en grande partie l'enquête menée en 2017, devra être terminée à la fin de l'année 2021 pour permettre une exploitation dès le début 2022. Il est par ailleurs prévu d'en appairer les données avec des données pénales, au deuxième semestre 2022, afin de permettre une vision plus complète du traitement judiciaire des auteurs de violences conjugales. Ce projet d'appariement répond notamment à l'avis général de moyen terme AG7 du Conseil national de l'information statistique (CNIS, voir supra)

Enquête sur la perception du travail d'intérêt général (TIG) : Dans le cadre du développement du TIG visé par les mesures inscrites dans la LPJ, une enquête sur les encadrants des tigestes devait être réalisée fin 2020, en lien avec les directions du ministère de la justice et l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP). Du fait de retards pris dans le développement de l'applicatif qui devait fournir les données pour l'échantillonnage, mais aussi du contexte sanitaire peu propice à l'évaluation sur ce sujet particulier, la collecte a été reportée en 2021. Elle est actuellement en cours. Faute de bases d'échantillonnage, la première phase a consisté à collecter les coordonnées des tuteurs de TIG dans les organismes concernés. Elle vient de s'achever. La seconde phase consistera à la collecte des données directement auprès des tuteurs.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Transcription de l'ICCS en une nomenclature française des infractions (NFI) : La SDSE participe depuis six ans à un groupe de travail animé par l'Insee pour coordonner la mise en place de la nomenclature internationale des infractions (ICCS) en France, aux côtés du SSM Sécurité intérieure, et de services opérationnels des deux ministères. Les travaux ont été présentés lors de la réunion de printemps de la commission du CNIS « services publics et services aux publics ». L'année 2021 a été consacrée à l'implémentation de la nomenclature ICCS et à son adaptation à la situation de la France en une nomenclature française des infractions (NFI) dans les bases pénales, avec un impact fort sur les nomenclatures de synthèse et de diffusion sur les infractions actuellement utilisées, pour une diffusion d'indicateurs dans cette nouvelle nomenclature en 2022.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme SP7 de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

SP 7.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Adaptation des dispositifs de collecte à la réforme de la carte judiciaire inscrite dans la LPJ : La fusion des tribunaux d'instance (TI) et tribunaux de grande instance (TGI) inscrite dans la LPJ a fortement impacté la production statistique sur la justice, en particulier civile. En 2020, l'ensemble des chaînes de collecte a été adapté. Les agrégations statistiques opérées au niveau des juridictions ont commencé à être redéfinies et une méthode mise en place pour assurer la continuité des analyses. La traduction en diffusion a été réalisée en 2021 sur les données de 2020.

Refonte et enrichissement de l'offre statistique infra-nationale sur internet : Les évolutions de l'organisation territoriale de la justice ont rendu aussi nécessaire une refonte de la diffusion statistique infra-nationale. La diffusion de la maille département a ainsi été ajoutée en 2021 aux données locales des conseils de prud'hommes, des tribunaux de commerce, des cours d'appel et des tribunaux pour enfants pour ce qui concerne la justice civile, des tribunaux judiciaires, des tribunaux de police, des cours d'appel et des cours d'assises pour ce qui concerne la justice pénale. Ces données sont dorénavant mises à disposition sur le site internet du ministère.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme AG5 du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

AG 5.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2021

Des appariements statistiques entre les données Genésis, application de suivi des personnes détenues en établissement pénitentiaire, et le fichier statistique du Casier Judiciaire National seront réalisées en fin d'année pour actualiser les données sur la récidive des sortants de prison (Infostat juillet 2021). L'objectif est de disposer d'un recul supplémentaire de un an et de suivre une cohorte supplémentaire. Il est envisagé d'actualiser ces travaux chaque année pour une publication rapide.

3. Principales publications de l'année 2021

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Références statistique justice, à paraître mi décembre			
Les chiffres clés de la justice, édition 2021, avec une refonte complète de la publication	http://www.justice.gouv.fr/art_pix/chiffres_cles_2021_web.pdf		
Motivation de la peine par la cour d'assises : un aperçu des arrêts rendus en 2018, Infostat n°184	http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/motivation-de-la-peine-par-la-cour-dassises-34145.html		

<p>Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison, Infostat n°183</p>	<p>http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/mesurer-et-comprendre-les-determinants-de-la-recidive-34044.html</p>		
<p>Le traitement du contentieux de l'environnement par la justice pénale entre 2015, et 2019, Infostat n°182</p>	<p>http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/le-traitement-du-contentieux-de-lenvironnement-33897.html</p>		
<p>L'installation des notaires de la première carte (2016-2018), Infostat n°181</p>	<p>http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/installation-des-notaires-de-la-premiere-carte-2016-2018-33844.html</p>		
<p>Les auteurs d'infractions à la sécurité routière devant la justice, Infostat n°180</p>	<p>http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/les-auteurs-dinfractions-a-la-securite-routiere-33782.html</p>		
<p>La contrainte pénale : 6377 peines prononcées en cinq ans et demi, Infostat n°179</p>	<p>http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/la-contrainte-penale-6377-peines-prononcees-en-cinq-ans-et-demi-33760.html</p>		

SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

0. Éléments de contexte en 2021

En termes d'organisation, le SIES comporte quatre départements. Le département des études statistiques de l'enseignement supérieur conçoit et gère les études et les analyses statistiques sur l'enseignement supérieur. Le département des études statistiques de la recherche est responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information statistique sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) en France et au suivi des statistiques sur les docteurs et doctorants. Le troisième département produit les systèmes d'information (SI) pour les services des deux directions de rattachement du SIES, et gère une partie des SI des deux premiers départements. Le quatrième département est en charge des outils d'aide à la décision, des grandes publications statistiques et de l'open data. Une cellule en charge des statistiques de l'emploi scientifique a été créée au printemps 2015, directement rattachée à la sous-directrice. Une seconde cellule travaille sur l'urbanisation des SI de l'ESR.

L'enseignement supérieur

La loi ORE, « Orientation et Réussite des Etudiants » est entrée en vigueur en 2018. En 2021, le SIES a continué de travailler sur le suivi et l'évaluation des conséquences de la loi. L'investissement a porté tout particulièrement, cette année encore, sur le dispositif « Parcoursup » et sur la mesure de la réussite étudiante.

Le 13 décembre 2018 est parue une [ordonnance](#) relative à « l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ». Cette ordonnance appelle un investissement continu du SIES sur le suivi du périmètre mouvant des opérateurs ainsi constitués et sur la production d'indicateurs associés. La réorganisation territoriale confère un pouvoir accru aux rectorats en matière de pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche. En outre, un « dialogue stratégique et de gestion » s'est mis en place de manière déconcentrée entre les rectorats et les opérateurs, les services centraux ministériels recentrant leur action sur le pilotage stratégique, qui prendra notamment appui sur un dispositif de remontée des données développé par le SIES.

En 2021, le web service INES déployé fin 2020, et ouvert à l'ensemble des établissements d'enseignement du supérieur, permet la généralisation progressive de l'identification unique des étudiants via leur numéro INE au fur et à mesure de la montée en charge de l'utilisation du service par ces établissements. L'identification unique des étudiants et sa diffusion au sein des systèmes d'informations du supérieur contribue à la simplification des démarches administratives des étudiants. Le développement courant 2021 du web service StatutEtudiant, qui s'appuie sur INES, arrive en complément pour répondre au principe « Dites-le nous une fois » de la démarche de simplification administrative des usagers conduites par l'Etat.

La R&D et l'emploi

Concernant la R&D, l'année 2021 a été centrée sur la mise en décrets de la loi de programmation de la recherche. La rédaction des décrets a sollicité le SIES sur le plan des données de cadrage et de mesures d'impact, notamment en ce qui concerne le suivi des doctorants et des docteurs. Les principaux indicateurs de suivi seront issus des enquêtes portant sur les moyens consacrés à la R&D auprès des administrations et des enquêtes relatives aux docteurs et à leur insertion professionnelle. Par ailleurs, l'évolution des dispositifs relatifs aux chercheurs et enseignants-chercheurs, que pourrait impliquer la nouvelle loi, a conduit à valoriser très largement les travaux sur l'emploi scientifique, et notamment sur les perspectives de départ à la retraite, fondés sur un nouveau modèle développé par le SIES et s'appliquant à des données issues du Service des retraites de l'Etat.

La crise du Covid19 a impliqué une réorganisation des modes de travail dès 2020, mais n'a pas eu

une incidence trop sensible sur la capacité du SIES à porter les dossiers dont il a la charge.

Les difficultés statistiques se sont concentrées sur les enquêtes R&D réalisées auprès des entreprises dont certaines, en très grande difficulté depuis le début de la crise sanitaire, n'ont pas été, cette année encore, en mesure de répondre aux enquêtes du SIES dans les délais souhaités.

1. Travaux en 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Le SIES ne conduit pas d'enquête à faible récurrence pour laquelle un avis d'opportunité serait demandé. Toutefois, les remontées administratives auprès des établissements de l'enseignement supérieur sous tutelle du MESRI sont complétées d'enquêtes statistiques exhaustives auprès des établissements privés d'enseignement supérieur, hors établissement de formations paramédicales et sociales (réalisées par la Drees) et lycées (relevant de la Depp).

Dans ce cadre, en septembre 2021, le SIES a obtenu le renouvellement de la labellisation par le comité du label de la statistique publique, du dispositif des enquêtes du suivi de l'étudiant de l'enseignement supérieur (SISE), pour leurs inscriptions et leurs diplômes, dans les établissements d'enseignement supérieur privés (écoles d'ingénieur, de commerce, établissements d'enseignement universitaire,...) et, afin de couvrir l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur, pour les enquêtes sur les effectifs agrégés d'étudiants et leur diplôme auprès d'établissements d'enseignement supérieur. La collecte de ces enquêtes exhaustives a lieu en janvier-février N pour l'année scolaire N-1/N.

Les grands dispositifs (enquête sur les moyens consacrés à la R&D et enquête sur les effectifs d'inscrits et de diplômés dans l'enseignement supérieur) n'ont pas fait l'objet de refonte importante sur le plan du questionnaire ou du type de données remontées.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Les projets annoncés en 2020 ont trouvé une concrétisation en 2021.

- Départs en retraite des personnels des organismes de recherche et des universités

Sur le champ des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle du MESRI (EPSCP) et des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), le SIES maintient un outil de prévisions de départ en retraite prenant notamment en compte l'impact des lois antérieures réformant les retraites (2003, 2011, 2014). Cet outil repose sur des modélisations micro-économiques des départs des agents (à partir des bases de données du Service des retraites de l'Etat, SRE) puis des prévisions par micro-simulation.

En 2021, le SIES a adapté ses chaînes de production des prévisions à une refonte complète de la structure de ses bases de données par le SRE.

Par ailleurs, avec ces bases plus riches, le SIES est en mesure de produire d'ici la fin 2021 une analyse nouvelle sur les carrières complètes des professeurs agrégés, notamment les allers-retours qu'ils peuvent effectuer entre le scolaire et l'enseignement supérieur et les droits à retraite qu'ils peuvent faire valoir.

- Les données issues du Système d'information sur les agents de la fonction publique

La généralisation en cours de la déclaration sociale nominative (DSN), qui couvrent actuellement les salariés du secteur privé et couvrira à terme ceux du secteur public (à partir de 2022), les

particuliers-employeurs, les indépendants et les micro-entrepreneurs, permet d'envisager son utilisation pour produire des statistiques sur l'insertion professionnelle. A l'instar du projet développé par la DEPP, pour les sortants de formations professionnalisantes des lycées, le SIES a étudié, en lien avec Dares, un projet d'appariement d'un fichier d'étudiants quittant l'enseignement supérieur avec l'ensemble de ces déclarations. Cela permettrait de connaître la situation d'emploi des sortants de l'enseignement supérieur, dans le détail (salaire, employeur, type d'emploi, etc...). L'utilisation de cette source administrative se substituerait aux enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de DUT, licence professionnelle et master que réalisent actuellement le SIES, en collaboration avec les OVE. Cet appariement se ferait à partir du code statistique non signifiant (CSNS) ; c'est pourquoi le SIES et la Dares ont proposé d'être pilote dans la mise en place de ce service en cours de construction à l'Insee et le SIES participe au dernier trimestre 2021 aux tests d'attribution du CSNS à partir de données identifiantes.

Ces appariements vont permettre de produire des indicateurs d'insertion sur un champ de diplômés, plus large qu'actuellement (licence, écoles d'ingénieur, de commerce, artistiques et culturelles), mais aussi sur les étudiants qui quittent l'enseignement supérieur sans avoir obtenu le diplôme qu'ils préparaient. Cet appariement pourrait aussi être étendu à l'ensemble des étudiants, ce qui permettrait de connaître les activités rémunérées des étudiants pendant leurs études et leurs rémunérations lors de leur stage d'études.

Toutefois de tels travaux nécessitent, pour leur développement, des moyens dédiés (ressources financières et humaines), pour lesquels une recherche de financement est en cours.

- La refonte technique du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)

Le recensement des étudiants et de leur réussite dans l'enseignement supérieur est couvert par plusieurs dispositifs de remontées d'information de données individuelles, qu'ils s'agissent de remontées administratives comme statistiques. Ces remontées et les échanges avec le SIES s'appuient sur une plateforme Web d'échanges de fichier « PEPSISE » permettant les collectes de ces différents dispositifs, le suivi et le contrôle des données.

Compte-tenu de la dette technique et documentaire et du rôle central de ce SI dans les statistiques de l'enseignement supérieur, a été engagé en 2021 une refonte technique permettant la mise à niveau des composants techniques de l'interface web et visant ainsi à réduire les risques de production et en assurer sa maintenabilité. La mise en production de la nouvelle interface web est prévue en 2022.

- La refonte de l'application de gestion de l'enquête R&D réalisée auprès des entreprises

En raison de la vétusté de l'application de gestion de l'enquête R&D réalisée auprès des entreprises, rendue d'autant plus visible lors du passage à distance de l'ensemble des gestionnaires d'enquête, lors des différents confinements, une refonte de l'application a été entreprise. Elle a débouché, en avril 2021, sur une application web, totalement, réécrite avec un langage moderne. Pour l'instant assez imparfaite, cette application doit être améliorée tout au long de l'année 2022, notamment pour pouvoir récupérer l'information qui doit être collectée, à partir de juin 2022, via le dispositif Coltrane de l'Insee.

Par ailleurs, la refonte de l'ensemble des applications de gestion et de collecte des autres enquêtes portant sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la R&D, va être entreprise au cours de l'année 2022.

- La refonte de l'application de collecte de l'enquête réalisée auprès des collectivités territoriales

L'une des missions du département des études statistiques de la recherche, c'est de connaître les budgets mis en œuvre par les collectivités territoriales en matière de recherche, de transfert de technologie, d'enseignement supérieur et de vie étudiante.

En raison de failles de sécurité importantes, la précédente application de collecte de cette information a dû être abandonnée au cours de l'année 2020. Elle a été remplacée par une nouvelle application permettant à la fois la collecte de cette information, le suivi des réponses par les DRARI et les Rectorats concernés et la mise en œuvre de contrôles de premier niveau par le responsable de l'enquête.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Le SIES a poursuivi en 2021 ses travaux sur la production d'indicateurs de valeur ajoutée, par établissement et discipline, sur la réussite en STS.

L'applicatif permettant de réaliser les projections d'effectifs étudiants, PREVSUP, a évolué cette année et permet de modéliser les statistiques portant sur les étudiants en école de management et gestion, artistiques et culturelle et sur les apprentis en BTS (15 % des effectifs étudiants), les séries ayant désormais une profondeur historique suffisante.

La mise en place, depuis la session 2020, du nouveau baccalauréat général a conduit à faire évoluer :

- en amont l'ensemble des dispositifs de remontées d'information pour obtenir les spécialités étudiées par les lycéens de Terminales, ce qui a été fait pour l'année scolaire 2020-2021, en particulier dans le système d'information sur le suivi des étudiants (SISE) ;
- en aval, les statistiques élaborées par série détaillée de baccalauréat général, en particulier les indicateurs de taux de poursuite des lycéens dans l'enseignement supérieur. Si dans un premier temps, le choix a été fait de produire des statistiques sans distinguer les spécialités de Terminales, le SIES analyse ces indicateurs selon les 2 spécialités de Terminales, en particulier ceux portant sur l'entrée dans le supérieur.

Du côté de la R&D dans les entreprises, des travaux ont été mis en œuvre pour permettre la publication de données pour la Corse et pour chaque département d'Outre-mer. Par ailleurs, des estimations ont été effectuées afin de rendre possible la publication de données départementales. Enfin, dans le cas de la refonte de l'application de gestion des enquêtes réalisées auprès des entreprises, des travaux méthodologiques détaillés ont été entrepris pour améliorer les contrôles et redressements des résultats de ces enquêtes. Dans le même temps, des travaux ont été entrepris, en collaboration avec les services stratégiques du ministère et les instances internationales (OCDE, notamment), pour affiner la connaissance des moyens consacrés à la R&D dans les entreprises dans les grands domaines de recherche et, notamment, dans le secteur du développement de logiciels, du numérique et de l'intelligence artificielle. Ces travaux réalisés en 2020 et 2021 verront leur concrétisation en 2023 sur les résultats de l'enquête R&D dans les entreprises portant sur l'année 2022.

Par ailleurs, en 2021, pour amener davantage d'établissements d'enseignement supérieur à utiliser le dispositif national de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, celui-ci a été enrichi de la possibilité pour chaque établissement d'insérer des questions spécifiques, à la fin de l'interrogation nationale. Répondant ainsi à leur souhait, leur adhésion a été confirmée et a permis une meilleure remontée d'information de leur part, améliorant ainsi la qualité des résultats.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le webservice INES a été déployé fin 2020. Il s'agit d'un dispositif nouveau permettant d'étendre le périmètre effectif du RNIE (« répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis ») à l'enseignement supérieur. En effet ce dispositif permet aux établissements de l'enseignement supérieur et aux applications nationales de services aux étudiants (Parcoursup, CNOUS) d'immatriculer les étudiants, lorsqu'ils ne le sont pas déjà, et de diagnostiquer et consolider la qualité de cet identifiant dans les systèmes d'information de l'enseignement supérieur. La diversité et la complexité du paysage de l'enseignement supérieur, par contraste avec celui de l'éducation nationale, imposait de mettre en place un tel outil pour que le RNIE réalise pleinement son rôle de répertoire des étudiants. Sa première année de mise en production en 2021 a permis de répondre pleinement aux besoins des acteurs de l'enseignement supérieur et d'identifier et de traiter en

maintenance évolutive des anomalies de gestion qui n'avaient pu être identifiées lors de la phase projet. Par ailleurs, l'année 2021 a vu une montée en charge progressive de l'utilisation du service INES par les établissements et les différentes applications nationales de services aux étudiants notamment les applications d'inscriptions.

Le service, STATUTETUDIANT, issu du projet SUPDATA et réalisé en partenariat avec le groupement d'intérêt public GIP RENATER, repose sur un référentiel en temps réel des inscriptions, alimenté par les établissements, et répond au besoin de garantir aisément aux administrations ou aux entreprises souhaitant proposer un service aux étudiants (aides, bourses...) le statut d'étudiant d'une personne. Ce besoin répond par ailleurs à la politique de simplification des démarches administratives des usagers conduits par l'Etat (principe « Dites-le nous une fois » suite à la loi du 10 août 2018). L'année 2021 a permis la finalisation du projet avec le développement de l'API d'inscription et de consultation via API Particulier et France Connect et la mise en place de tests et de pilotes permettant d'éprouver les web-services. Le web-service sera ouvert aux administrations début 2022.

Sur la base d'un prototype conçu en 2019, le département des outils d'aide à la décision a ouvert en 2021 une première version d'un système d'information appelé PAYSAGE dont l'objectif est de rendre compte du paysage mouvant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et plus généralement de fédérer l'information sur les objets d'intérêt du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ce dispositif constitue un support important pour de multiples usages des services du ministère, et notamment du SIES dans sa production de statistiques sous ce contour.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2021 a été conçue et développée une nouvelle version du baromètre de la science ouverte (<https://ministeresuprecherche.github.io/bso/>) qui sera mise en ligne début février 2022. Nouvelle ergonomie et outils d'analyse enrichis et diversifiés ainsi qu'un enrichissement spécifique consacré au domaine de la santé constituent les 2 principaux axes de cette nouvelle version.

Le département des études statistiques de la recherche a entrepris, en 2021, une refonte de son site Repères, permettant, jusqu'à présent, la diffusion d'informations sur et autour de la R&D (données & publications sur la R&D, questionnaires d'enquêtes, informations méthodologiques,...). Cette refonte a bénéficié de la refonte générale du site ministériel et de la montée en puissance de data.esr, espace sur lequel le département a pu stocker ses données.

En 2021, les données du Tableau de bord de l'emploi scientifique ont été mises à disposition en Open data. Pour cela il a été mis en place un dispositif de remontée de données avancées par rapport au calendrier des enquêtes R&D, en stock et en flux, sur l'ensemble des 6 établissements publics à caractère scientifique et technologique (CNRS, INED, INRIA, INSERM, IRD et INRAE), sur les 6 principaux établissements publics à caractère industriel et commercial de recherche (CEA – Civil, CIRAD, CNES, IFREMER, IFPEN et ONERA) et les Instituts Pasteur-Paris et Curie (les deux principales Institutions sans but lucratif effectuant de la recherche). Regroupant ainsi 96 % des personnels des organismes de recherche de l'Etat à fin 2019, ces données permettent de produire des évolutions représentatives de l'ensemble des organismes.

Enfin, le SIES a signé en 2020 une convention avec le CASD, pour développer l'accès sécurisé des chercheurs aux données individuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche. De nombreux fichiers sur l'enseignement supérieur (Parcoursup, inscriptions, diplomation, bourses, ...) ont été déposés pour la première fois à partir de l'été 2020 ; ils font l'objet d'une mise à jour annuelle. En 2021 la base de données complète Parcoursup y a été déposée pour la 1ère fois. A ce jour, cinq équipes de chercheurs ont demandé accès aux données sur l'enseignement supérieur. De même, les données issues de l'enquête réalisée auprès des entreprises (et son volet « chercheurs » biennal) y sont stockées depuis l'été 2020 et ont déjà fait l'objet d'une vingtaine de demandes d'accès via ce portail.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2021

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Test dans le cadre du GT utilisateur CSNS : l'objectif est la recherche de NIR à partir des données d'état civil des étudiants	SISE	SIES	BRPP	INSEE	Echantillon sur les étudiants inscrits en 2020-2021

3. Principales publications de l'année 2021

Publications nouvelles en 2021

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux	Avis de commission
NI : Parcours et réussite des étudiants au cours des cinq années universitaires suivant l'obtention de leur baccalauréat en 2014	Parcours et réussite des étudiants au cours des cinq années universitaires suivant l'obtention de leur baccalauréat en 2014		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NI : Parcours des étudiants suivant un aménagement loi ORE	Parcours des étudiants suivant un aménagement loi ORE		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NI : La licence générale STAPS, un diplôme professionnalisant	La licence générale STAPS, un diplôme professionnalisant		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
Bilans académiques de Parcoursup 2020	Bilans académiques de Parcoursup 2020	AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires
NI : Les évolutions de l'emploi scientifique en 2020	Publication à venir d'ici fin 2021		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
NI : Pluriactivité et mobilité des chercheurs du public	Publication à venir d'ici fin 2021		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement

NI : Une insertion et des conditions d'emploi des docteurs plus favorables pour les diplômés de 2016 par rapport à ceux de 2014	Une insertion et des conditions d'emploi des docteurs plus favorables pour les diplômés de 2016 par rapport à ceux de 2014 enseignementsup-recherche.gouv.fr	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NI : La Fête de la science de 2018 à 2020 : évolutions et réflexions	La Fête de la science de 2018 à 2020 : évolutions et réflexions enseignementsup-recherche.gouv.fr	AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires
NI : En 2018, la recherche en santé occupe la moitié des chercheurs du tissu associatif concourant à la R&D en France	En 2018, la recherche en santé occupe la moitié des chercheurs du tissu associatif concourant à la R&D en France enseignementsup-recherche.gouv.fr	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
NI : Bilan de la fête de la science 2020	Bilan de la Fête de la science 2020 enseignementsup-recherche.gouv.fr	AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Publications récurrentes répondant à des avis de moyen terme du CNIS

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux	Avis de commission
NI : Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2020 à 2029	Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2020 à 2029		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Parcours et réussite en Master : les résultats de la session 2019	Parcours et réussite en Master : les résultats de la session 2019		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Parcoursup 2021 : Les vœux d'orientation des lycéens pour la rentrée	Parcoursup 2021 : Les vœux d'orientation des lycéens pour la rentrée		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Parcours et réussite en section de technicien supérieur : les indicateurs incluant la session 2020	Parcours et réussite en section de technicien supérieur : les indicateurs incluant la session 2020		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Les boursiers sur	Les boursiers sur critères sociaux	AVG 2. Mesurer	

critères sociaux en 2020-2021	en 2020-2021	et analyser les inégalités dans leur diversité	
NF : Prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur - rentrées 2021 et 2022	Prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur - rentrées 2021 et 2022		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Parcoursup 2021 : les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur	Parcoursup 2021 : les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Parcours et réussite en D.U.T. : Les résultats de la session 2020	A paraître le 18 novembre 2021		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Parcours et réussite en licence : Les résultats de la session 2020	A paraître le 18 novembre 2021		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2019	A paraître le 25 novembre 2021		EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie
NF : La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2020	A paraître le 2 décembre 2021		EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie
NF : Insertion professionnelle des diplômés 2018 de licence professionnelle	A paraître le 16 décembre 2021		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Insertion professionnelle des diplômés 2018 de master	A paraître le 16 décembre 2021		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NI : Parcoursup : une analyse des vœux, propositions et réponses selon les spécialités du baccalauréat	A paraître en décembre 2021		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Baromètre français de la science ouverte 2020	Baromètre français de la Science Ouverte 2020 enseignementsup-recherche.gouv.fr		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement

NI : Dépenses de recherche et développement en France Résultats détaillés pour 2018 et premières estimations pour 2019	Dépenses de recherche et développement expérimental en France - Résultats détaillés pour 2018 et premières estimations pour 2019 enseignementsup-recherche.gouv.fr		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
NF : Ralentissement de la progression des dépenses intérieures de R&D en 2019	Ralentissement de la progression des dépenses intérieures de R&D en 2019 enseignementsup-recherche.gouv.fr		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
NF : Fort impact de la crise sanitaire sur le nombre de docteurs diplômés en 2020	Fort impact de la crise sanitaire sur le nombre de docteurs diplômés en 2020 enseignementsup-recherche.gouv.fr	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Les dépenses de R&D des entreprises en 2019 (données provisoires)	Les dépenses de R&D des entreprises en 2019 (données provisoires) enseignementsup-recherche.gouv.fr		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
ESRI : chiffres-clés de l'égalité femmes-hommes (parution 2021) 8 mars 2021 - Journée internationale des droits des femmes	Vers l'égalité femmes-hommes ? Chiffres-clés enseignementsup-recherche.gouv.fr	AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public	ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
NF : Les départs définitifs des enseignants-chercheurs de 2021 à 2028 : projection des évolutions par grande discipline	De 2020 à 2028, les départs définitifs des enseignants-chercheurs augmentent de 67 %, notamment en sciences (+119 %)		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
NF : L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2020	L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2020		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France - édition 2021	Etat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - édition 2021		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
L'atlas régional des effectifs étudiants en 2019-2020 – paru en 2021	Atlas régional des étudiants en 2019-2020	AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

SSM SI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

0. Éléments de contexte en 2021

Le chantier d'élargissement des missions du SSMSI entrepris fin 2019 a finalement abouti en 2021, dans le contexte de la crise sanitaire. La parution le 25 octobre d'un nouveau décret (n°2021-1386 du 25 octobre 2021) et d'un arrêté précisant de manière détaillée les missions du service consacre à la fois la prise en charge de l'ensemble des activités habituelles de production (dont le pilotage de dispositifs d'enquêtes), d'étude et de diffusion statistiques d'un SSM, le transfert depuis le 1^{er} janvier 2021 (cf. arrêté du 17 décembre 2020) des activités de l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales supprimé fin 2020) et la couverture intégrale du périmètre de la sécurité intérieure. En outre, après avoir été rattaché depuis sa création fin 2014 à la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), le SSMSI est désormais rattaché directement au directeur général de la police nationale, tout en étant toujours rattaché au directeur général de la gendarmerie nationale par ailleurs.

Dans ce cadre, une gouvernance spécifique du SSMSI doit se mettre en place au sein du ministère de l'intérieur, au tournant de l'année 2021-2022, à laquelle seront notamment associés l'Insee et la SDSE-Justice. Depuis janvier 2021, le SSMSI participe d'ailleurs au comité des programmes des opérations statistiques du ministère de la justice. En outre, la coopération entre les deux SSM (Intérieur-Justice) engagée en particulier depuis 2016 pour construire, avec l'Insee (et l'appui de directions opérationnelles des deux ministères), la nomenclature statistique française des infractions (NFI), articulée avec la nomenclature internationale des infractions ICCS de l'ONU (créée en 2015), a abouti au printemps 2021. Cette nomenclature doit ainsi devenir la référence dans la production des statistiques nationales dans le domaine de l'insécurité, de la délinquance et du suivi pénal.

En 2021, le SSMSI a pu entamer ou élargir ses travaux dans des domaines majeurs en s'appuyant sur des nouveaux recrutements : la lutte contre la criminalité organisée (cybercriminalité, trafic de stupéfiants, délinquance économique et financière, corruption, fraude à l'identité et traite des êtres humains) avec la préfiguration depuis fin 2020 d'un bureau dédié (5 personnes à l'automne 2021) et la parution de 4 publications nouvelles fin 2021 ; les analyses territoriales et les relations entre la population et les forces de sécurité avec la préfiguration depuis l'été 2021 d'un bureau dédié (6 personnes à l'automne 2021).

Dans le domaine des enquêtes de victimation, le SSMSI a réalisé en 2021, pour la première fois depuis sa création, une enquête statistique en population générale, soit l'enquête Genre et Sécurité (GENESE) consacrée aux violences liées au genre, après avoir effectué de lourds investissements méthodologiques. Dans le même temps, le SSMSI a préparé le nouveau dispositif d'enquête de victimation pour 2022, soit l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) en visant au maximum des résultats représentatifs au niveau infranational, tout en cherchant à en maîtriser le coût par le recours à un protocole de collecte multimode.

Des investissements très significatifs ont été réalisés en 2021, à la fois en matière de construction de nouveaux indicateurs (taux d'élucidation, lutte contre les stupéfiants, ...) mais également en matière de renforcement de la démarche qualité associée au processus de production statistique (révision de séries statistiques sur les homicides à venir par exemple) et d'implication dans l'évolution des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie.

Dans le domaine de la diffusion, deux chantiers essentiels ont largement avancé en 2021 : l'ouvrage « Insee-Références » sous double timbre Insee-SSMSI, consacré pour la première fois au thème « Sécurité et société », avec l'appui de plusieurs SSM (dont la SDSE) paraîtra le 9 décembre 2021 ; la réflexion sur l'offre de diffusion externe du SSMSI et la rationalisation de la réponse à la demande interne au ministère a abouti avec la constitution d'une équipe de 3 personnes en 2021, ce qui a permis au SSMSI de contribuer largement à la feuille de route open data du ministère de l'intérieur parue en septembre 2021.

Après 2 déménagements temporaires en 2020, le SSMSI a pu s'installer en juin 2021 dans ses nouveaux locaux du site Lumière (Paris 12^{ème}). Les trois déménagements successifs du SSMSI de février 2020 à juin 2021 ont fortement mis à contribution les informaticiens du service, en l'absence d'appui aux utilisateurs de la DCPJ sur place, retardant d'autant certaines opérations d'infrastructure ou de développement.

A la fin 2021, les effectifs du SSMSI s'établissent à 49 agents dont 47 cadres A. A noter que le budget de l'ONDRP consacré antérieurement au financement de l'enquête CVS et 7 ETP budgétaires de l'ONDRP ont été transférés au SSMSI en 2021, dans le cadre du transfert des activités de l'ONDRP vers le SSMSI à compter du 1^{er} janvier 2021 (cf. arrêté du 17 décembre 2020).

1. Travaux en 2021

Dans le cadre de sa montée en charge entamée en 2019, le SSMSI poursuit la prise en charge progressive d'un nombre croissant d'activités de production, étude et diffusion statistiques sur un périmètre de la sécurité intérieure en extension également. En termes de périmètre couvert, le SSMSI a particulièrement progressé en 2021 dans le domaine de la criminalité organisée (trafic de stupéfiants, cybercriminalité, délinquance économique et financière et traite des êtres humains) et a entamé le développement de travaux dans le domaine des analyses spatiales et des relations entre la population et les forces de sécurité.

Dans le domaine des enquêtes de victimation, le SSMSI a réalisé sa première enquête statistique, l'enquête Genre et sécurité (Genese) et piloté les travaux de refonte de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) pour conduire le nouveau dispositif, soit l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), à partir de 2022.

Le SSMSI a également avancé de manière significative en 2021 en matière de fiabilisation des bases statistiques constituées à partir des données administratives (applications de rédaction des procédures), dans le cadre du renforcement de sa démarche qualité sur le processus de production statistique.

En matière de coopération avec le SSM justice (SDSE), l'achèvement des travaux de construction de la nomenclature statistique française des infractions (NFI) articulée avec la nouvelle nomenclature internationale des infractions ICCS (ONU, mars 2015) doit être soulignée.

Enfin, l'année 2021 voit des avancées majeures dans le domaine de la diffusion : parution prévue le 9 décembre 2021, de l'ouvrage « Insee-Références » sous double timbre Insee-SSMSI, consacré pour la première fois au thème « Sécurité et société » ; conception de l'offre de diffusion externe du SSMSI et rationalisation de la réponse à la demande interne au ministère, en répondant au mieux aux besoins des différents publics d'utilisateurs, le tout en contribuant à la feuille de route open data/open source du ministère de l'intérieur publiée en septembre 2021.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

- **Prise en charge de travaux de méthodologie d'enquête multimode**

L'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » (CVS) conduite, chaque année depuis 2007, par l'Insee, en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP supprimé fin 2020) et le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI créé fin 2014) fournit aux acteurs du débat public les indicateurs clés en matière de victimation (atteintes aux biens et atteintes à la personne), de sentiment d'insécurité et de satisfaction à l'égard des forces de sécurité. En 2018, l'Insee avait informé l'ONDRP et le SSMSI qu'il ne serait plus en capacité de conduire l'enquête CVS sous la forme actuelle (édition annuelle, interrogations en face à face) à l'horizon 2022. Le ministère de l'Intérieur s'était alors engagé à mettre en œuvre des moyens financiers et humains pour garantir la pérennité d'un dispositif annuel de victimation.

Depuis le printemps 2019, le SSMSI a ainsi pris en charge pour la première fois des travaux de méthodologie d'enquête. De juillet 2019 à décembre 2020, il a mis en place un groupe de travail réunissant des experts des enquêtes multimode de l'Insee pour concevoir le protocole de l'enquête Genese sur les violences sexistes et sexuelles. Cette enquête d'initiative européenne conduite en 2021 par le SSMSI auprès de 170 000 personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en France métropolitaine a constitué une expérimentation grandeur réelle d'enquête de victimation multimode dont les enseignements ont alimenté la réflexion autour du nouveau dispositif.

En s'inspirant de diverses enquêtes existantes, le SSMSI a ainsi conçu, en lien avec l'Insee, un protocole multimode en deux phases qui permet de répondre annuellement à un coût soutenable, de manière innovante et fiable, aux besoins émergents de données localisées et plus précises en matière de victimation (cf ; [avis TRT1](#)) tout en assurant une description détaillée des victimes et des atteintes subies. Ce protocole a été testé grandeur réelle avec succès en 2021 par le SSMSI (enquête Genese). Pour affiner la méthodologie de l'enquête (échantillonnage, protocole, documents de collecte, traitements statistiques) et préparer l'évaluation méthodologique de la refonte (effets de mode, gestion des ruptures de série) le SSMSI a constitué et piloté un groupe de travail d'experts en méthodologie d'enquête qui s'est réuni huit fois en 2021 (valorisation à venir au-delà de la préparation de la nouvelle enquête VRS 2022).

• L'enquête Genre et sécurité (Genese)

- L'enquête Genese s'est déroulée du 1er mars au 10 juillet 2021. Elle interroge les personnes âgées de 18 à 74 ans en France métropolitaine sur leur vécu et leurs opinions en matière de sécurité et comporte un focus particulier sur les violences sexistes et sexuelles pour explorer la question des différences en France entre les femmes et les hommes en matière de sécurité (cf. [avis AG2](#)).
- Cette enquête dont le protocole inédit a été conçu par le SSMSI, avec l'appui méthodologique de l'Insee, bénéficie d'un financement européen. Elle s'inscrit en effet dans le cadre d'un appel à projets lancé par Eurostat pour le déploiement d'une enquête sur les "violences liées au genre" ("Gender Based Violence Survey") à l'échelle nationale par les États membres volontaires sur la base d'un questionnaire validé au niveau européen. La candidature du SSMSI avait été acceptée fin novembre 2019.
- L'enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique du Conseil national de l'information statistique (Cnis) ([Visa n°2021A064EC, Arrêté du 22 janvier 2021](#)).

L'enquête Genese s'est déroulée en 2 phases :

- une enquête courte (20 minutes en moyenne) basée sur des questions générales de recensement des victimations, d'opinions et de perceptions en matière de sécurité auprès d'un large échantillon d'individus âgés de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. La collecte était séquentielle : d'abord internet puis, après une relance, un questionnaire papier pour les non-répondants. Enfin, une sélection aléatoire de non-répondants a été contactée par téléphone.
- une enquête de suivi plus longue (30 minutes en moyenne) basée sur le questionnaire Eurostat. Elle a été réalisée par internet ou téléphone auprès d'une sélection

aléatoire d'environ 1 répondant sur 10 de la première phase dans laquelle les victimes de violences sexistes et sexuelles seront surreprésentées.

- Une enquête en face-à-face auprès d'un échantillon de non-répondants a également été conduite pour assurer un contrôle méthodologique du protocole multimode séquentiel internet/papier/téléphone.
- Des premiers résultats devraient être produits début 2022.

• L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)

Le SSMSI pilote depuis le printemps 2019 le projet de refonte du dispositif annuel d'enquête de victimation sachant que la dernière édition de l'enquête CVS s'est déroulée en 2021 sous un format adapté à la crise sanitaire (essentiellement par téléphone et sans volet auto-administré), dans un contexte où l'enquête n'avait pas pu avoir lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire.

La concertation autour du projet a été officiellement lancée le 14 décembre 2020 et réunit une quarantaine d'organismes et services. Un Conseil scientifique a été constitué en mars 2021 et garantit la validité scientifique des travaux menés au sein du Comité de concertation.

Ainsi, à compter de 2022, le SSMSI assurera la conduite d'une enquête statistique annuelle de grande ampleur sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité, l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS).

Le dispositif d'enquête proposé se décline en deux phases :

- la phase 1 de l'enquête ou « enquête socle » est une enquête multimode (internet/papier/téléphone) auprès d'un large échantillon permettant de mesurer les principaux indicateurs nationaux et départementaux de victimation et d'opinion en matière de sécurité en 2022. La collecte sera séquentielle : elle démarre en monomode internet puis après plusieurs semaines sépare les non-répondants en deux lots. Un premier lot de non répondants sélectionnés aléatoirement sera relancé par téléphone, le second lot recevra un auto-questionnaire papier. Au total, cette première phase permettra d'interroger, pour l'année 2022, 200 000 personnes âgées d'au moins 18 ans et résidant en France hors Mayotte et Guyane (cf. avis TRT2).
- la phase 2 de l'enquête ou « enquête thématique » est une enquête multimode internet/téléphone qui propose de manière ciblée auprès d'une population qualifiée de répondants de phase 1 un questionnaire sur les interactions entre les services de police et de gendarmerie et la population ainsi que sur l'opinion et les attentes de la population concernant les procédures dématérialisées et l'action de la police/gendarmerie. Une partie des individus sélectionnés pourra enchaîner les deux questionnaires. Pour les autres individus, la phase 2 démarrera à la clôture de la phase 1.

Par ailleurs, une collecte en face-à-face à des fins méthodologiques est prévue en début de collecte auprès d'une sélection aléatoire d'environ 3.000 individus et en fin de collecte auprès d'une sélection aléatoire d'au moins 2.000 non répondants de phase 1 afin d'assurer un contrôle méthodologique du protocole multimode séquentiel internet/papier/téléphone et d'évaluer les effets de mode (biais de mesure et biais de sélection).

Présenté lors de la commission « Services publics, services aux publics » du 11 mars 2021, ce dispositif annuel d'enquête de victimation a reçu un avis d'opportunité favorable du CNIS. Le SSMSI a réalisé un pilote (30 août-31 octobre 2021). L'examen du dossier par le comité du label aura lieu en janvier 2022.

L'enquête en population générale ainsi que le volet méthodologique en face-à-face seront réalisés au cours du 1^{er} semestre 2022 (mars-juillet 2022). Les premiers résultats de l'enquête sont prévus pour le premier trimestre 2023.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

• Elargissement des travaux statistiques au domaine de la lutte contre la criminalité organisée

En lien avec la préfiguration d'un bureau des études statistiques sur la criminalité organisée, entamée en novembre 2020 (5 personnes à l'automne 2021), le SSMSI a mené des investissements conséquents en 2021 sur les champs de la cybercriminalité (cf. avis AVG3), de la lutte contre les stupéfiants et de la traite des êtres humains. Il a également mené des travaux préliminaires sur les thèmes de la délinquance économique et financière (dans le cadre de l'évaluation de la France par le GAFI-Groupe d'action financière associé au G7), de la corruption et de la fraude documentaire et à l'identité. Ces travaux sont notamment présentés fin 2021 dans quatre publications nouvelles du SSMSI.

Les travaux ont contribué à définir précisément les contours de ces différents champs notamment dans les données administratives du ministère de l'Intérieur (nature d'infractions, cf. avis SERPU7). Un état des lieux des connaissances a été établi et les données disponibles ont été expertisées ce qui devrait permettre de proposer progressivement des indicateurs statistiques de suivi. Pour ce faire, le SSMSI a travaillé en lien étroit avec les offices centraux de la police judiciaire (Office central pour la répression de la grande délinquance financière, Office anti-stupéfiant, etc.) mais aussi avec les partenaires pertinents sur chaque thématique (Insee, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, Agence française anti-corruption, universitaires, etc.).

La traite des êtres humains est un phénomène criminel complexe à saisir statistiquement en raison de l'invisibilité de ses protagonistes (victimes et auteurs). Sur cette thématique, le SSMSI a repris notamment le pilotage de la mesure 9 du plan d'action national contre la traite des êtres humains : « Publier annuellement les données administratives disponibles en France » et participe à la mesure 8 « Pérenniser l'enquête sur les victimes de traite des êtres humains suivies par les associations ». Ainsi, les données administratives permettant d'approcher ce phénomène ont fait l'objet d'analyses publiées en octobre 2021. Cette prise en charge s'inscrit dans le cadre du transfert depuis le 1^{er} janvier 2021 (cf. arrêté du 17 décembre 2020) des activités de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) au SSMSI.

• L'enquête auprès des associations d'aide aux victimes de traite des êtres humains

Dans le cadre de la mesure 8 du plan d'action national contre la traite des êtres humains « Pérenniser l'enquête sur les victimes de traite des êtres humains suivies par les associations », le SSMSI collabore désormais avec la MIPROF pour mener à bien l'enquête auprès des associations accompagnant des victimes de traite des êtres humains. Il a repris début 2021 la maîtrise d'œuvre de l'enquête : la collecte a eu lieu dès l'été et les résultats seront publiés en décembre 2021. Cette prise en charge s'inscrit dans le cadre du transfert depuis le 1^{er} janvier 2021 (cf. arrêté du 17 décembre 2020) des activités de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) au SSMSI.

• Elargissement des travaux statistiques aux analyses spatiales et aux travaux sur les relations entre la population et les forces de sécurité

A l'été 2021, le SSMSI a constitué une équipe de 6 personnes pour assurer la préfiguration d'un bureau dédié aux analyses territoriales et aux études statistiques sur les relations entre la

population et les forces de sécurité. A ce stade, cette unité a lancé plusieurs investissements (notamment la fiabilisation de données communales en vue de leur mise à disposition début 2022), tout en reprenant les travaux déjà menés sur la délinquance dans les transports en commun et dans les quartiers de la politique de la ville.

● **Travaux méthodologiques et de consolidation dans le domaine de la production et de la diffusion statistiques**

Dans le cadre de sa montée en charge, le SSMSI veille tout particulièrement à la sécurisation du processus de production des bases statistiques dans le cadre d'une démarche qualité renforcée. Une section dédiée à la constitution et la production de bases statistiques a été créée fin 2020 (recrutement d'une personne en septembre 2020 puis recrutement de 2 personnes supplémentaires à l'automne 2021). Une refonte complète du processus de production des bases statistiques sur les victimes, les mis en cause et les infractions a été menée en vue d'une plus grande fiabilisation des données (notamment sur les homicides), d'une meilleure cohérence entre les différentes bases, et d'une mise à jour régulière des contours des principaux agrégats infractionnels désormais suivis par le SSMSI (violences conjugales, racisme et crimes de haine, atteintes anti-LGBT...). En outre, le processus d'intégration des données dans l'application développée par le SSMSI (Sirius) pour réaliser les tâches de diffusion est en cours d'expertise et sera revu, sécurisé et harmonisé avec le processus de production des bases statistiques, pour une meilleure cohérence d'ensemble.

Par ailleurs, le SSMSI poursuit l'exploitation de ses principales sources de données administratives (données issues des logiciels d'enregistrement des procédures par la police et la gendarmerie, LRPPN et LRPGN), en construisant progressivement à partir de celles-ci de nouvelles bases statistiques, pour la production régulière de statistiques et l'enrichissement des études. Il a entamé début 2021 les démarches pour récupérer les données du fichier des objets volés (FOVeS). Il a pu obtenir un accès à un outil permettant d'effectuer des requêtes (comptages) dans le fichier mais est toujours en attente de l'accord de la gendarmerie nationale pour l'accès aux données brutes détaillées (la police nationale ayant donné son accord).

Enfin, le déploiement généralisé de la nouvelle application Main courante de la police nationale étant désormais en cours sur le territoire national, le SSMSI est en capacité d'obtenir l'accès aux données brutes détaillées. Jusqu'ici, avec l'ancienne application Main courante informatisée (MCI), le SSMSI n'était destinataire que de comptages fournis par les services de police.

● **Adaptation aux évolutions des systèmes d'information de la sécurité intérieure**

Les principales sources des données administratives actuellement utilisées par le SSMSI sont issues des logiciels d'enregistrement des procédures par la police et la gendarmerie (LRPPN et LRPGN). Ces logiciels devaient être remplacés par de nouveaux outils (Scribe et LRPGN-NG), avec pour conséquence une refonte complète du système d'informations statistiques du SSMSI pour l'adapter à ces nouveaux outils de collecte des données (contenu, format, flux...). Le SSMSI a été membre des différentes instances du projet Scribe (comité stratégique, comité de pilotage, comité de coordination) et a participé aux spécifications statistiques. Il a également pris contact avec l'équipe informatique du projet pour définir les flux à mettre en place et a transmis de premiers éléments d'expression des besoins. Le déploiement progressif de Scribe devait être entamé fin 2021, toutefois, le projet Scribe a pris du retard et a finalement été arrêté fin octobre 2021. Il sera relancé dans quelques mois pour un logiciel attendu à l'horizon 2024. Concernant LRPGN-NG, SSMSI avait jusqu'ici peu d'informations sur la refonte de LRPGN mais est désormais en relation avec la maîtrise d'ouvrage. La refonte sera plus limitée que prévu initialement, avec notamment une adaptation du logiciel à la dématérialisation des procédures pénales (PPN) et une centralisation de l'ensemble des données. Ce dernier point est une amélioration importante car elle devrait notamment permettre au SSMSI d'accéder à des données plus détaillées sur les contraventions.

Le SSMSI a pu mener à bien le chantier d'intégration dans son système d'information des données collectées sur tablette numérique (procès verbaux électroniques et amendes forfaitaires délictuelles). Il a par ailleurs entamé une coopération avec le responsable du projet Plaintes en ligne : d'une part il est essentiel que le SSMSI puisse récupérer les données de cette application pour garantir l'exhaustivité des données sur les plaintes enregistrées, d'autre part, le SSMSI

souhaite être associé suffisamment en amont du projet pour s'assurer que la collecte en ligne des plaintes réponde aux besoins de statistiques.

Enfin, le SSMSI relance la coopération avec le responsable du programme de dématérialisation de la procédure pénale (PPN), dont les conséquences seront majeures en termes de traçabilité des procédures entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice et donc d'appariements statistiques entre les données entre les deux SSM concernés, avec des programmes de travail en partie partagés.

Outre les aspects liés à l'adaptation aux évolutions des sources administratives, un investissement a été réalisé au SSMSI pour définir une architecture du système d'information statistique répondant aux besoins du service compte tenu de sa montée en charge, et s'adaptant au nouveau rattachement organique du SSMSI dans l'organigramme du ministère (rattachement au DGPN depuis octobre 2021), avec des conséquences en termes de services supports. Une convention de service a ainsi été établie (en cours de finalisation) avec la DGPN et une opération de bascule (serveurs, messageries...) est en cours.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Le SSMSI a complété ses travaux d'**évaluation de l'impact des périodes de confinement sur la délinquance enregistrée** en 2020 : un éclairage spécifique a été publié dans le bilan annuel 2020 (avril 2021).

- Le SSMSI a poursuivi l'étude sur le **repérage des infractions de cybercriminalité** à partir de l'analyse textuelle du résumé des procédures (cf. Avis **AVG3** de moyen terme du CNIS), mené en collaboration avec le SSPLab de l'Insee. Un protocole de labellisation des infractions est en construction afin d'utiliser la connaissance métier des personnels spécialisés du SSMSI pour caractériser au mieux le champ de la cyberdélinquance.

- Le SSMSI a par ailleurs réalisé une étude méthodologique pour proposer une **nouvelle méthode de calcul du taux d'élucidation des faits enregistrés par la police et la gendarmerie**, l'indicateur actuel utilisé au sein du ministère étant difficilement interprétable. Ces travaux ont vocation à être diffusés dans différents supports (premiers résultats dans « l'Insee références » sur la sécurité de décembre 2021, Interstats Méthode et Interstats Analyse). L'objectif sera ensuite de remplacer progressivement le taux d'élucidation actuel par le nouveau taux dans les différents produits internes de diffusion et de réaliser une publication récurrente des résultats.

- **Statistiques sur les atteintes aux personnes**

S'agissant des homicides, le SSMSI a mis en place en 2021 un processus d'expertise exhaustive des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie. En effet, le nombre d'homicides est un indicateur sensible et fortement suivi tant au sein du ministère que par le grand public et la presse. Or les expertises montrent notamment l'existence de nombreux doubles comptes résultant des transferts de procédures d'un service à un autre ainsi que des défauts d'enregistrement, ce qui justifie la mise en place d'une expertise systématique et conduira à la publication de nouvelles séries corrigées en 2022. A noter que, dans ce cadre, la mesure des morts violentes au sein du couple bénéficie de manière récurrente du rapprochement des données entre le SSMSI et la délégation d'aide aux victimes du ministère de l'intérieur (DAV), avec mise en cohérence et publication de statistiques consolidées et harmonisées sur le nombre de morts violentes au sein du couple (cf. avis **AG2** de moyen terme du CNIS).

Par ailleurs, le SSMSI a lancé des travaux d'**expertise statistique sur le sujet des violences faites aux enfants (dont les incestes)**, à l'occasion de sa participation au groupe de travail statistique interministériel associé à la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants. Enfin, le SSMSI a avancé la date de sa publication annuelle

concernant **le bilan des outrages sexistes** enregistrés par les services de police et de gendarmerie, de novembre année (n+1) à juillet année (n+1).

- Plus largement, la **fiabilisation des bases statistiques**, par l'amélioration du processus de contrôles-redressements (contrôles de cohérence, redressements, imputations et validation) s'est poursuivie en 2021. En particulier, compte tenu des besoins de diffusion de résultats localisés, des améliorations méthodologiques ont été apportées pour la production des données départementales et la cartographie dans le bilan statistique annuel : redressements des valeurs manquantes des variables géographiques pour rendre cohérente la somme des résultats départementaux avec les résultats nationaux ; méthode de détermination des classes pour les cartes permettant de fournir des résultats annuels et d'éviter de devoir sommer plusieurs années. Par ailleurs, avec la création au SSMSI d'un nouveau bureau sur les analyses territoriales, un investissement important est mené pour fiabiliser une base de données communales sur les principaux indicateurs de la délinquance, en vue de sa mise à disposition en open data sur le site internet du SSMSI au premier trimestre 2022.

Enfin, sur le champ des DOM, un méthodologue recruté en septembre 2021 sur l'analyse conjoncturelle a poursuivi les travaux entamés l'été dernier par un stagiaire sur la constitution de séries conjoncturelles fiabilisées sur la délinquance dans les DOM (cf. [avis TRT2](#)), ce qui permettra de produire le prochain bilan statistique annuel (2021) sur le champ de la France entière (au lieu de la France métropolitaine).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La France manquait d'une nomenclature statistique des infractions commune à tous les acteurs de la statistique pénale : ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice. La mise au point par l'ONU en mars 2015 d'une nomenclature internationale, la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS, pour International Classification of Crimes for Statistical Purposes) a fourni l'occasion de lancer ce chantier en France en juillet 2016. Le chantier a abouti au printemps 2021 en s'appuyant sur un groupe de travail associant les acteurs concernés des ministères de l'intérieur et de la justice (SSMSI et SDSE côté SSM et DACG, DGPN et DGGN côté directions opérationnelles) pour élaborer une nomenclature statistique française des infractions (NFI).

Pour s'affranchir des différences de législations pénales, une approche fondée principalement sur le comportement de l'auteur de l'infraction a été retenue. Partant d'une nomenclature juridique préexistante très détaillée, le groupe de travail interministériel a construit en cinq ans la Nomenclature française des infractions : la NFI est ainsi articulée avec la nomenclature internationale pour les grandes catégories, mais avec un détail adapté au contexte français. Ce nouvel outil permettra de disposer de statistiques fines comparables entre les deux ministères et de surcroît, susceptibles de comparaisons internationales (cf. [Avis SERPU7](#)).

Cette nomenclature a été présentée au Cnis le 11 mars 2021 dans le cadre de la Commission Services publics, Services aux publics et sera diffusée sur les sites de la SDSE et du SSMSI début décembre 2021. Un article est prévu dans le Courrier des statistiques de janvier 2022. Cette nomenclature est d'ores et déjà utilisée pour les travaux du SSMSI publiés en 2021 en matière de lutte contre les stupéfiants.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Un important investissement a été mené par le SSMSI pour coordonner et produire pour la première fois, en collaboration avec l'Insee et plusieurs services statistiques ministériels, **l'ouvrage « Insee-Références » sur le thème « Sécurité et société »**. Il va permettre de valoriser les avancées réalisées depuis la création du SSMSI fin 2014 ainsi que la modernisation des dispositifs

statistiques concernant la sécurité et la justice pénale (cf. [AVG8](#)). La parution de l'ouvrage est prévue le 9 décembre 2021.

Lancé en septembre 2020 pour concevoir l'offre de diffusion externe du SSMSI et rationaliser la réponse à la demande interne au ministère, en répondant au mieux aux besoins des utilisateurs, le projet diffusion comporte plusieurs chantiers distincts : la mise à disposition du grand public de chiffres clés, la diffusion de données détaillées et localisées finement (commune voire niveau infra-communal), la refonte des produits de diffusion à destination des services internes du ministère, la refonte du site internet du SSMSI, en cohérence avec le projet global de refonte du site internet du ministère et en collaboration avec le service statistique ministériel Immigration-intégration de la DGEF (cf. [AVG8](#)). Des recrutements ont eu lieu en 2021 et l'équipe projet compte dorénavant trois personnes.

Le SSMSI appartient désormais au réseau des administrateurs de données métiers (AMDM) du ministère de l'intérieur. Dans ce cadre, il a été sollicité pour contribuer à la feuille de route open-data / open-source du ministère publiée en septembre 2021, suite à la mission Bothorel sur la politique publique de la donnée. Dans ce cadre il prévoit de mettre à disposition du grand public au premier trimestre 2022 quatre jeux de données sur la délinquance :

- une base de données communales (cf supra)
- des chiffres clés
- des données sur les infractions à la législation sur les stupéfiants
- une base de séries chronologiques

Les travaux de conception des produits, de fiabilisation des données et de développement d'outils de datavisualisation ont bien avancé. Des questions techniques et de sécurité informatique concernant l'architecture permettant de mettre à disposition ces données et codes sur le site internet du SSMSI sont en cours d'instruction.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2021

3. Principales publications de l'année 2021

Le SSMSI met en place progressivement des publications annuelles récurrentes (marronniers par exemple sur les crimes de haine ou la délinquance dans les transports en commun). Figurent ici seulement les publications nouvelles, particulièrement celles en lien avec l'extension du périmètre des travaux du service, ou celle dont la publication a été particulièrement avancée par rapport aux années antérieures.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Ouvrages de référence			
Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique - Avril 2021	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2020-bilan-statistique	AVG5	TRT1 TRT2
Insee Références « Sécurité et société » - Décembre 2021	Parution prévue le 9 décembre 2021		
Interstats Info rapide			
N° 18 – Juillet 2021 – Les outrages sexistes enregistrés par les services de sécurité en 2020	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-18-Les-outrages-sexistes-enregistres-par-les-services-de-securite-en-2020	AVG2	TRT1 TRT2
Interstats Analyse			
N° 32 – Janvier 2021 - Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie (éclairage sur l'impact de la crise sanitaire)	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2020-une-premiere-photographie-Interstats-Analyse-N-32	AVG5	TRT1 TRT2
N°35 – Juillet 2021 – Déposer plainte ailleurs qu'à proximité du lieu de l'infraction : une analyse territoriale en 2019	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Deposer-plainte-ailleurs-qu-a-proximite-du-lieu-de-l-infraction-une-analyse-territoriale-en-2019-Interstats-Analyse-N-35	AVG5	TRT1
N°36 – Octobre 2021 – La traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2016 : une approche par les données administratives	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/La-traite-et-l-exploitation-des-etres-humains-depuis-2016-une-approche-par-les-donnees-administratives-Interstats-Analyse-N-36		SERPU 7
N°37 – Novembre 2021 - Attaques par rançongiciel envers les entreprises et les institutions	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Attaques-par-rancongiel-envers-les-entreprises-et-les-institutions-Interstats-Analyse-N-37	AVG3	

N°38 – Novembre 2021 - Infractions à la législation sur les stupéfiants : premier état des lieux statistique	https://www.interieur.gouv.fr/ Interstats/Publications/Interstats- Analyse/Infractions-a-la-legislation- sur-les-stupefiants-premier-etat-des- lieux-statistique-Interstats-Analyse- N-38		SERPU 7
Hors collection			
Rapport de l'ONPV – Fiches sécurités 2.7 et 2.8 – Juillet 2021	http://www.onpv.fr/publications	AVG5	TRT1
La traite des êtres humains en France : Profil des victimes suivies par les associations en 2020	Sous double timbre avec la MIPROF Parution prévue le 15 décembre 2021		SERPU 7

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Services publics et services aux publics

Santé et social

SP 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

SP 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Retraite

SP 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leurs lancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

Education

SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

SP 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Justice et sécurité

SP 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

SP 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes*, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

SP 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

*Processus de sortie de la délinquance

Services publics

SP 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Commission Démographie et questions sociales

DQS 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

DQS 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

DQS 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

DQS 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

DQS 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

DQS 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

EQRT 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Commission Territoires

TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

TERR 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.